

REPUBLIQUE DU TCHAD

-=-=-=-=-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

PRIMATURE

-=-=-=-=-

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-

DIRECTION DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

3^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique



Février 2006

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	4
Informations sur la préparation du rapport	5
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	8
Choix de priorité	12
Difficultés et obstacles à la mise en œuvre	13
Objectif de 2010	16
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	43
Approche par écosystème	57
C. ARTICLES DE LA CONVENTION	59
Article 5- Coopération	59
Article 6- Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	60
Diversité biologique et changements climatiques	63
Article 7- Identification et surveillance	64
Décisions en matière de taxonomie	67
Article 8- Conservation in- situ	70
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	71
Article 8 (h) – Espèces exotiques	75
Article 8 (j) – Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	79
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	79
Etat et évolution	79
Lignes directrices Akwé: Kon	80
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	80
Appui à la mise en œuvre	81
Article 9- Conservation ex-situ	83
Article 10-Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	84
Diversité biologique et tourisme	87
Article 11- Mesures d'incitation	89
Article 12- Recherche et formation	91
Article 13- Education et sensibilisation du public	92
Article 14- Etudes d'impact et réduction des effets néfastes	97
Article 15- Accès aux ressources génétiques	100
Article 16- Accès à la technologie et transfert de technologie	103
Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération	104
Article 17- Exchange et information	106
Article 18- Coopération technique et scientifique	107
Article 19- Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	110
Article 20- Ressources financières	111
D DOMAINES THEMATIQUES	117
Ecosystèmes des eaux intérieures	119
Diversité biologique marine et côtière	121
Généralités	121
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	122
Ressources vivantes marines et côtières	122
Aires marines et côtières protégées	124
Mariculture	124
Espèces exotiques et génotypes	125

Diversité biologique agricole	126
Annexe à la décision V/5- Programme de travail sur la diversité biologique agricole	127
Diversité biologique des forêts	131
Généralités	131
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts	133
Diversité biologique des terres arides sub-humides	139
Diversité biologique des montagnes	142
E FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	145
F OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	147
G SIGLES ET ABREVIATIONS	.148

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	Le Tchad a adhéré a la convention le 30 Avril et l'a ratifiée le 17 Juin 1994
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU / DCFAP
Nom et titre de l'administrateur responsable	HABIB GADEMI, Point Focal National de la Biodiversité à la DCFAP au Ministère de l'Environnement et de l'Eau
Adresse	BP : 905 N'Djamena /Tchad
Téléphone	(00235) 522305
Fax	(00235)523839
Courriel	hgademi@hotmail.com
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Haut Conseil National pour l'Environnement(HCNE)
Nom et titre de l'administrateur responsable	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Le troisième rapport a été élaboré par l'Equipe Nationale de Planification sur la Biodiversité appuyé par un groupe de 3 consultants nationaux. Ces consultants nationaux ont travaillé en commun accord et sous la supervision de l'Equipe Nationale de Planification sur la Biodiversité pour la réalisation dudit rapport. Une réunion de pré validation avec l'Equipe Nationale de Planification sur la Biodiversité a été organisée pour donner le canevas du travail sur le rapport. Dans ce cadre, les documents de base retenus pour le rapport ont été fournis par l'Equipe Nationale de Planification sur la Biodiversité. Parmi ces documents on peut citer entre autres les documents relatifs à la convention, les documents nationaux en rapport avec la Diversité Biologique, les rapports des conférences et missions etc.

Les consultants ont fait une recherche documentaire auprès des institutions impliquées dans la mise en œuvre de la Diversité Biologique (Directions techniques, Institutions de recherche, Universités, ONG, Associations, le PNUD etc) pour finaliser le rapport.

Les documents consultés sont essentiellement :

- La stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB);
- Le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) ;
- La Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP) ;
- Le Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) ;
- Les cahiers du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE, Agriculture et Environnement) ;
- Les différents textes législatifs, les Ordonnances, les Décrets et Arrêtés en vigueur.

Le document produit a été examiné par l'Equipe Nationale de Planification sur la Biodiversité le 19 Janvier 2006 avant de faire l'objet d'un atelier de validation du 08 au 10 Février 2006 regroupant les membres de l'Equipe Nationale de Planification sur la Biodiversité, la société civile et les personnes ressources des différents ministères impliqués dans la préservation de l'environnement.

LIGNES DIRECTRICES POUR LE TROISIEME RAPPORT NATIONAL

1. En vertu de l'article 26 de la Convention sur la Diversité Biologique, les Parties de la Convention sur la Diversité Biologique sont requises de présenter régulièrement un rapport à la Conférence des Parties. Le projet de format pour le troisième rapport national a été préparé en conformité avec les règles prévues au paragraphe 3 de la décision VI/25, en se basant sur les lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux adoptées par la Conférence des Parties au paragraphe 2 de sa décision V/19.

2. Le présent format cherche à équilibrer le besoin d'obtenir un maximum d'informations sur la mise en œuvre de la Convention, d'une part, et, de l'autre part, le besoin impératif de limiter ce rapport à des dimensions raisonnables. Comme expliqué ci-dessous, il est à espérer que les informations fournies aideront les Parties et la Conférence des Parties à revoir dans quelle mesure les dispositions de la Convention sont efficacement mises en œuvre.

3. Les requêtes des Parties demandant que les questions se concentrent davantage sur les résultats concrets de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique que sur une approche administrative cherchant à établir si une ou des règles ont été mises en œuvre ou non ont été prises en considération.

4. Un certain nombre de caractéristiques ont été adoptées afin de garantir la simplicité et la cohérence de ce format:

Caractéristiques générales du présent format

- a) Les questions sont basées sur les articles et programmes de travail de la Convention et sur ceux des éléments des décisions de la Conférence des Parties qui s'adressent spécifiquement aux Parties
- b) Le format contient des questions déjà posées dans les lignes directrices pour le deuxième rapport national ou dans l'un des rapports thématiques (les questions répétées sont identifiées par le signe **?**), ce qui permettra de définir l'historique de certains problèmes et ainsi leur évolution dans le temps. D'autres questions sont entièrement nouvelles.
- c) Ce questionnaire comprend 75 cases numérotées en chiffres romains, et 206 questions numérotées en chiffres arabes. Des réponses écrites complètes doivent être insérées dans les cases; pour répondre aux autres questions, il suffit de cocher une ou plusieurs des réponses à choix multiple indiquées. Les premières ne peuvent pas être analysées électroniquement, mais les dernières seront entrées dans un analyseur électronique lorsque les rapports seront mis à la disposition du Secrétariat;
- d) L'énoncé des questions suit d'aussi près que possible ceux des articles, programmes de travail et décisions des réunions pertinentes de la Conférence des Parties. Les questions ont été formulées aussi simplement que possible.

Directions spécifiques sur l'utilisation du questionnaire

- e) Tout comme pour le deuxième rapport national, les Parties sont priées de soumettre leurs troisièmes rapports nationaux à la fois sous forme électronique et sur papier. Le format électronique utilise les logiciels WORD.
- f) Les cases semblent petites sur les documents sur papier, mais elles peuvent être agrandies sur format électronique en plaçant le curseur dans la case et en appuyant plusieurs fois sur la touche "ENTRER". Veuillez agrandir la taille de vos cases selon vos besoins, et veiller à ce que toutes les informations puissent y être contenues. S'il vous faut ajouter de plus amples informations ou fournir un grand nombre de renseignements pour certaines réponses spécifiques, n'hésitez pas à le faire lorsque vous soumettez l'exemplaire sur papier de votre rapport.
- g) Les questions sont à choix multiple; vous êtes invités à cocher la réponse qui vous paraît le mieux décrire la situation de votre pays. Si vous désirez cocher plus d'une réponse, ou que la question l'exige, n'hésitez pas à le faire.

- h) De nombreuses questions sont suivies d'une case dans laquelle vous voudrez bien porter tous renseignements complémentaires pouvant clarifier ou enrichir votre réponse au-delà d'un simple cochage. Veuillez vous assurer que les renseignements supplémentaires fournis dans cette case se rapportent étroitement à la question précédente et sont aussi concis que possible. Il n'y a pas de limites pour la longueur des réponses mais, à titre d'indication, un maximum d'une ou deux pages sur chacun de ces points devraient suffire aux Parties pour donner des renseignements adéquats et utiles. Pour agrandir la taille de ces cases, veuillez utiliser le procédé décrit à l'alinéa (f) ci-dessus.
- i) Veuillez marquer les cases prévues pour les questions à choix multiple d'un "X". Vous voudrez bien ni écrire, ni ajouter de symboles de quelque nature que ce soit, car ils ne peuvent être reconnus lors de l'analyse électronique subséquente.
- j) En plus des cases prévues pour un certain nombre de questions, la possibilité vous est donnée, à la fin de chaque article et programme de travail, de donner de plus amples détails sur les impacts ou les résultats des actions entreprises par votre pays, particulièrement en ce qui concerne la réalisation des objectifs prioritaires de vos stratégies et/ou plans nationaux sur la biodiversité et, éventuellement, des buts et objectifs du Plan Stratégique de la Convention (2002-2010) et la poursuite de la cible de 2010 adoptée à la sixième réunion de la Conférence des Parties.
- k) De plus, les Parties sont priées de fournir des informations sur les contraintes ou obstacles rencontrés durant la mise en œuvre des divers articles, dispositions et programmes de travail.
- l) Quelques questions ne s'adressent qu'aux pays développés, d'autres aux pays en développement ou à économie en transition seulement. Elles sont clairement identifiées. Veuillez vous assurer que vous répondez bien aux questions qui s'adressent à votre pays et non à un groupe auquel vous n'appartenez pas

5. Le Secrétaire exécutif serait heureux de recevoir tous commentaires sur la pertinence des questions et les difficultés rencontrées lors de la réponse aux questions et toutes autres recommandations relatives à l'amélioration de ces lignes directrices. La case LXXIV située à la fin du rapport est réservée à cet effet.

6. Il est recommandé aux Parties d'intéresser un éventail varié de participants dans la préparation du rapport afin d'assurer qu'il soit établi d'une façon participative et transparente. La case I placée au début du rapport a été prévue pour l'identification des groupes de parties prenantes impliqués dans ce processus.

7. Les informations fournies par les Parties ne seront utilisées ni pour classer les Parties ni pour comparer de toute autre façon que ce soit la mise en œuvre des Parties.

8. **Les Parties sont priées de soumettre leur troisième rapport national sous ce format au Secrétaire Exécutif avant le 15 mai 2005.** Les parties sont priées de soumettre un exemplaire original portant signature par courrier postal et un exemplaire électronique sur disquette ou par courriel.

9. Ce format sera aussi mis à disposition sur le site Internet de la Convention:

<http://www.biodiv.org/world/intro.asp>

10. Veuillez compléter et envoyer le rapport national ainsi que les remarques nécessaires à:

Le Secrétaire exécutif

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
World Trade Centre
413 rue St Jacques Ouest, suite 800
Montréal, Québec
H2Y 1N9 Canada
Télécopie: (1 514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Le Tchad est situé entre les 8 et 24 degrés de latitude Nord et entre les 13 et 24 degrés de longitude Est, en plein cœur d'Afrique. Il est, de ce fait, sans littoral. Ses approvisionnements par voie maritime se font principalement à partir du port de Douala au Cameroun, qui est distant de 1700 Km de N'Djaména. Il a une superficie de 1 284 000 km², s'étalant du Nord au Sud sur 1700 Km et de l'Est à l'Ouest sur 1200 km. Il est le vingtième pays du monde par sa superficie, le cinquième en Afrique après le Soudan, l'Algérie, le Congo Démocratique et la Libye. Il est donc le troisième pays d'Afrique subsaharienne avec une population estimée à plus de 8.294.000 d'habitants avec un taux de croissance de 2,4% (INSSSED 2005).

Le Tchad est limité au Nord par la Libye, au Sud par la République Centrafricaine (RCA), à l'Est par le Soudan, à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun avec lesquels il partage les eaux du Lac Tchad.

Le relief du Tchad est très accidenté : Des plaines alternent avec des montagnes plus ou moins hautes. Dans l'ensemble, il se présente sous forme de dépression bordée de zones montagneuses dont les points culminants sont :

- Au Nord : le massif d'Emi-koussi (3415 m) ;
- Au Centre, le Mont Guéra (1615 m).

Le climat du Tchad est de type tropical sec caractérisé par l'alternance de deux saisons : la saison de pluies et la saison sèche.

Cette alternance de saison est fonction de la migration du front intertropical (FIT) qui représente la zone de convergence de la masse d'air humide de secteur Sud-Ouest (mousson guinéenne, principale source d'humidité favorable à la formation des nuages) et la masse d'air sec de secteur Nord-Est (harmattan, alizés issus des anticyclones des acores et de la Libye).

Sur la base de la pluviométrie et du couvert végétal, on distingue 3 grandes zones bioclimatiques qui sont (carte bioclimatique page 11) :

- la zone saharienne vaste de 600.350 km² enregistre une pluviométrie variant de 200 mm à moins de 10mm par an. La température de l'air en valeur absolue tourne autour de 45 °C en Mars – Avril, tandis qu'en Décembre Janvier, le minima peut descendre en dessous 5 °C par endroit. La végétation de type Steppique n'y est présente que dans les Ouadis et les plaines.
- la zone sahélienne vaste au centre est comprise entre les isohyètes 200 et 800 mm. Les températures maximales qui s'y observent ne diffèrent pas tellement de celles de la zone Saharienne. Par contre, les minima y sont relativement plus élevés (11-13 °C en moyenne en Décembre- Janvier). La végétation y est caractérisée par la savane arbustive, marquée par les formations ligneuses très ouvertes
- la zone soudanienne occupant une superficie de 193.080 km² s'étend de l'isohyète 800 à 1200mm. Comme le cas de deux précédentes zones, le régime thermique est marqué par une période relativement froide allant de décembre à février avec les minimums variant de 12 à 15 °C et une période chaude s'étalant sur le reste de l'année, mais avec un certain adoucissement au moment des grosses pluies (Juillet - Août). Les maxima varient entre 35 à 40 °C et s'observent en Mars. La végétation y est constituée essentiellement de deux formations, la forêt claire et la forêt arborée.

Depuis les sécheresses récurrentes de 1970-1973 et 1983-1985, le réseau hydrographique du Tchad a considérablement diminué de son volume et de sa superficie, si bien que le seul réseau fluvial est constitué par les fleuves Chari et Logone. Le Fleuve Chari qui prend sa source en RCA, coule sur une distance de 1200 Km et le Fleuve Logone qui prend sa source au Cameroun coule sur une distance de 1000 Km ; ces deux cours d'eau alimentent le Lac Tchad. Les autres cours d'eau sont principalement le Batha qui déverse ses eaux dans le Lac Fitri et le Barh El-Gazal ; ils ne sont pas permanents. Outre les fleuves, il y a six lacs principaux : le Lac Tchad, le Lac Fitri, le Lac Iro, le Lac Léré et le Lac Tikem, en eau douce et très poissonneux, ainsi que le Lac Ounianga dans le Désert alimenté par des nappes d'eau souterraines. Certains de ces écosystèmes aquatiques ont une importance nationale et internationale et sont classés sur la liste des zones humides de la Convention RAMSAR.

Au Tchad, l'on trouve toutes les catégories de sols tropicaux dont les plus importants sont :

- les sols ferrugineux tropicaux, localisés dans la partie sahélienne du pays ;
- les sols ferrallitiques dans la zone soudanienne ;
- les sols hydromorphes et Vertisols (argiles noires tropicales) dans la zone sahélo soudanienne.

En fonction de la nature de la roche mère sous-jacente, on trouve des vertisols abondamment dans les régions du Centre et du Sud-Est du Tchad, alors que les sols ferrugineux tropicaux occupent les vastes plaines du sahel.

Le bulletin trimestriel élaboré par l'INSSSED en 2005 plaçait la population du Tchad à 8.294.000 habitants avec un

rythme de croissance de 2.4 % par an.

Cette population est mal répartie sur le territoire national. Le Sud du Tchad qui offre un environnement propice au développement humain présente une densité de 10 habitants au km², comparativement aux zones désertiques où elle n'est que de 0,5 habitants. Il faut aussi noter que les événements politico-militaires survenus dans le pays ont provoqué des exodes massifs.

Le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres de la planète avec un Produit National Brut de l'ordre de 230 \$ US contre une moyenne de 430 \$ dans la sous région (CEMAC) et un revenu moyen par habitant de 190 \$ US.

Le secteur rural occupe une place prépondérante au Tchad par sa forte participation à l'économie nationale. Il contribue en moyenne pour 40 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe 80 % de la population. En raison de la variabilité climatique, des pressions exercées sur les ressources naturelles, du manque d'infrastructures et de services sociaux de base, il est de plus en plus difficile au secteur rural de générer des activités économiquement viables.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement tchadien a entrepris avec l'appui des bailleurs de fonds, des projets de développement visant à renforcer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. A l'issue de la quatrième Table Ronde sur le Tchad tenue à Genève en octobre 1998, il a été décidé d'organiser des réunions sectorielles pour définir les programmes d'investissement des secteurs prioritaires. Ainsi, le Gouvernement a tenu en juin 1999 une Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR) qui a abouti à la définition d'un Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) assorti d'une stratégie de développement rural pour accroître de façon durable les revenus agricoles en vue de réduire le niveau de pauvreté en milieu rural.

L'économie tchadienne est basée essentiellement sur les secteurs de production. Quoiqu'encore dépendante des variations climatiques, l'agriculture occupe la première place dans l'économie tchadienne avec des revenus situés à environ 45 % des recettes. Globalement 80 % de la population rurale vivent des activités agricoles.

L'élevage représente un poids important dans l'économie nationale. Il emploie 40 % des populations actives et contribue pour 13 % au PIB. La faune domestique est variée. On trouve au Tchad des caprins, ovins, bovins, camélins, équins, ânes, porcs et volailles dans presque toutes les zones bioclimatiques. Le bœuf Kouri, caractéristique avec ses cornes volumineuses est une race endémique, en voie de disparition, qui mérite une attention particulière.

Malgré la dégradation inquiétante des ressources naturelles en général et des ressources hydriques en particulier, le Tchad dispose de potentialités considérables des ressources halieutiques. Les zones de pêche sont principalement constituées du Lac Tchad, des fleuves Logone et Chari, des lacs inférieurs et des plaines inondées. Le potentiel halieutique est fortement dépendant de la pluviométrie. Le potentiel halieutique varie de 144.000 tonnes à 280.000 tonnes en période de bonne pluviométrie. La contribution de la pêche au PIB est d'environ 10%. Le secteur est en cours de structuration. Le Plan directeur de la pêche définit les axes stratégiques du sous secteur. Il a permis de dresser l'état des lieux et de définir les projets prioritaires de développement de la pêche et de la pisciculture. On trouve dans le bassin du Lac-Tchad, la spiruline (*Spirulina platensis*), une algue bleue de grande valeur recherchée de par le monde dont le Tchad est l'un des rares pays à produire naturellement.

La production du pétrole à partir des champs pétroliers de Doba a été estimée à près de 250 000 barils/jour. Cette activité pourrait donner un nouveau souffle à l'économie tchadienne en injectant quelques 2,5 milliards de dollars US pour la période d'exploitation estimée à 28 ans. Elle vient cependant causer d'autres dommages à l'environnement car le pétrole Tchadien est drainé par pipeline sur une distance de 1096 km jusqu'à Kribi au large du Cameroun. D'autres bassins ont été découverts récemment dans les régions de Moyen Chari, du Mayo Kebbi, dans le Kanem, le Lac etc. Ces réserves de pétrole, si elles arrivaient à être exploitées, contribueraient davantage à dégrader l'environnement si des mesures adéquates ne sont pas prises. A cela s'ajoute la production de l'or noir et l'exploitation des briques cuites dans les grandes agglomérations qui posent d'énormes problèmes environnementaux.

Selon les données fournies dans le Schéma Directeur de l'Agriculture (SDA), les superficies de terres agricoles se répartissent de la manière suivante :

- 39 millions d'ha de terres arables, soit 30 % du territoire national ;
- 2.2 millions d'ha de terres cultivées annuellement avec une agriculture traditionnelle et itinérante ;
- 5.6 millions d'ha de terres irrigables ;
- 335.000 d'ha de terres susceptibles d'être irriguées sans investissements lourds ;
- 20.000 ha des terres aménagées pour l'irrigation.

Les ressources en eau de surfaces sont constituées de 2 principaux cours d'eau que sont le Chari, long de 1200Km et le Logone (1000Km), des cours d'eau semi-permanents et temporaire ainsi que les lacs. Le plus important est le Lac Tchad dont le plan d'eau a connu une baisse alarmante à partir des années 70. De 25000 km² en 1963, sa superficie est passée à moins de 2000 km² à l'heure actuelle. Il est alimenté par les eaux du Chari qui représentent environ 80% des apports, les pluies directes pour 14%, le reste est fourni par ELBEID et le KOMADOUYOU en provenance des pays voisins (Niger, Nigeria). Outre le Lac Tchad, il existe d'autres réservoirs d'eau plus modestes tels que ; les Lacs Fitri, IRO, OUNIANGA, LERE (reconnu comme site RAMSAR).

Les effets néfastes des sécheresses successives des années 1970-1973 et des années 1983-1985 ont considérablement diminué les superficies des ressources forestières.

Le Tchad dispose de 2 parcs nationaux (414.000ha), 7 réserves de faune (11.675300ha), 1 réserve de biosphère(195.000ha) et 10 forêts classées, 10 domaine de chasse (11.250.800 ha) soient environ 10% de la

superficie.

Certaines de ces aires ont gardé l'état de leur diversité biologique tandis que d'autres ont subi un début de dégradation.

Le Parc de Zakouma classé en 1963 avec une superficie de 300.000ha, a gardé sa diversité, reste le plus riche aire protégée du pays malgré tous les aléas climatique et anthropiques.

Le parc de Manda, jadis riche en espèces animales et végétales classé en 1965 avec une superficie de 114000ha et varié est aujourd'hui un îlot forestier isolé avec une végétation relativement bien conservée mais une faune réduite.

Les réserves de faune dans la zone soudanienne (**Barh Salamat, Siniaka-Minia**) classés en 1961 avec une superficie de 426000ha jouent un rôle très important bien que leurs états actuels soient compromis par la pression démographique.

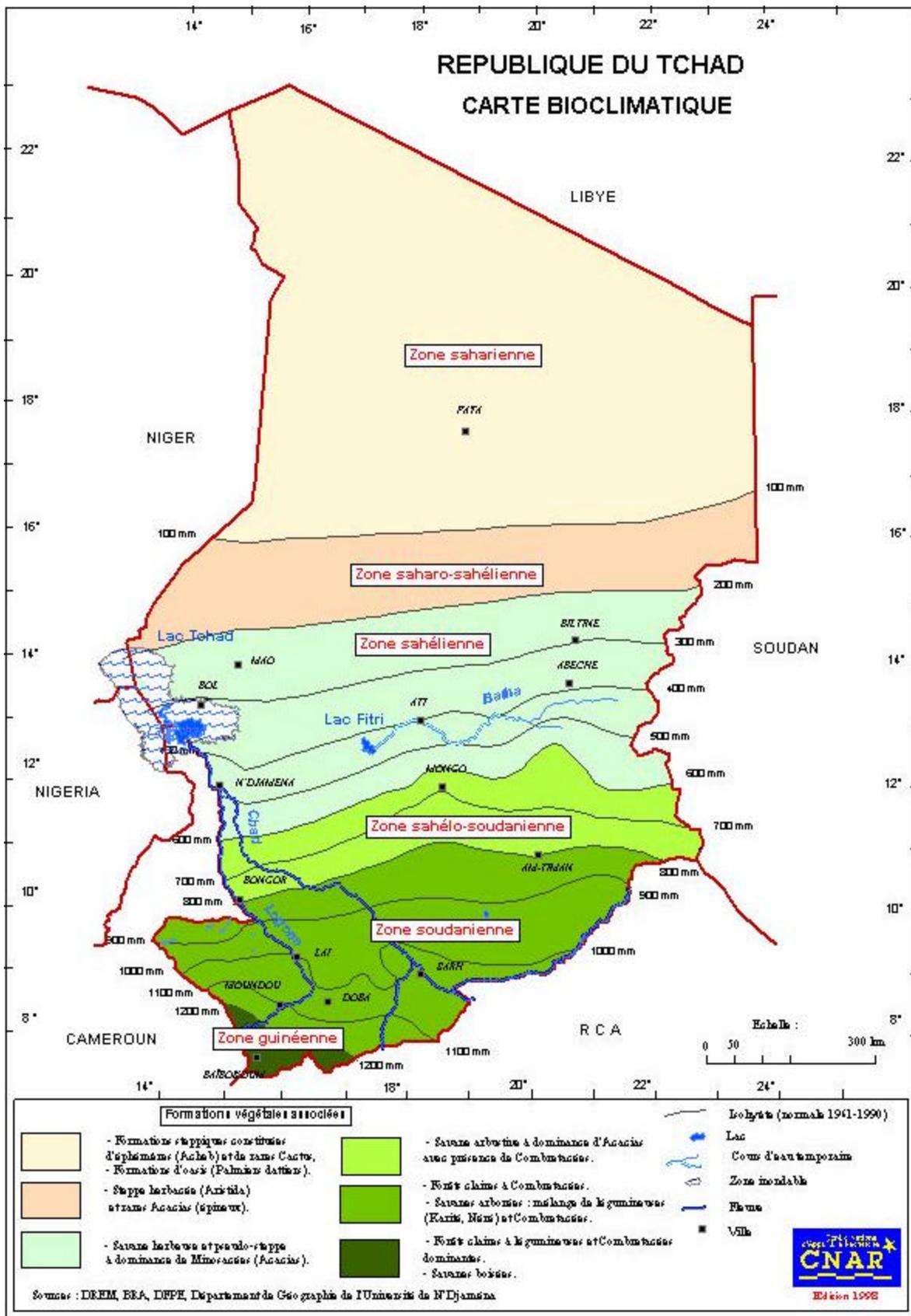
Les réserves de faune de la zone sahélienne (**Ouadi Rimé, ouadi Hachim**) classés en 1969 avec une superficie de 80.000 ha constituent une superficie importante mais la majorité des espèces a disparu faute de protection liée à des actions anthropiques fortes mais également à l'aspect drastique du climat. C'est le cas de l'Oryx et de l'Addax qui sont menacés de disparition.

La réserve de faune de Fada Archéi est une richesse indéniable que le Tchad possède. On y trouve des crocodiles appartenant à la même espèce que leurs congénères du Nil ou Congo mais de taille réduite et constituant ainsi une réelle curiosité biologique, mais dont l'identification reste à faire

Récemment des travaux importants ont été menés, sur financement de l'union Européenne, la Coopération Française, et de la coopération allemande pour la restauration des parcs nationaux (Zakouma et Manda) et des ressources naturelles du Mayo-Kebbi.

Selon le rapport intérimaire de la mise en œuvre au niveau nationale sur la biodiversité (1998), on estime au Tchad :

- a. **4318** espèces végétales dont 71 espèces endémiques et 11 menacées ;
- b. **772** espèces animales sans compter les insectes qui sont les plus nombreux. Parmi ces espèces animales, 15 de mammifères, 4 d'oiseaux ainsi que les crocodiles et varans sont intégralement protégés. En plus 21 espèces de mammifères et 8 d'oiseaux sont partiellement protégées. De ces 772 espèces animales, 4 mammifères (Rhinocéros noir ou *Diceros bicornis*, le lamentein ou *Trichechus senegalensis* et Oryx algazelle ou *Oryx gazella dammah* et le boeuf Kouri ou *Bos taurus typicus*), 1 oiseau (*Prinia fluvialtilis*), 1 reptile et 16 poissons sont endémiques.



CARTE Bioclimatique du Tchad

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	x		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	x		
c) Article 7 – Identification et surveillance	x		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	x		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	x		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	x		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	x		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	x		
i) Article 11 – Mesures d'incitation		x	
j) Article 12 – Recherche et formation	x		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	x		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	x		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	x		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	x		
o) Article 17 – Echange d'informations	x		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	x		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	x		
r) Article 20 - Ressources financières	x		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	x		
t) Diversité biologique agricole	x		
u) Diversité biologique des forêts	x		

v) Diversité biologique des eaux intérieures	x		
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	x		
y) Diversité biologique des montagnes	x		

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																		
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	3	1	2	1	2	2	2	2	3	2	1	1	2	2	2	2	3	2	
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	1	2	2	2	2	2	2	3	2	1	0	2	2	2	2	3	2	
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	1	1	1	1	1	2	1	3	2	2	1	1	1	2	2	3	2	
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	1	2	2	1	2	2	2	2	3	2	2	1	2	2	2	2	3	2	
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	1	1	2	2	2	3	2	
g) Perte des connaissances	1	1	1	1	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	2	3	2	

traditionnelles																			
h) Insuffisante capacité de recherché scientifique pour soutenir tous les objectifs	1	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	1	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	0	2	2	2	2	3	2	
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	1	1	2	2	2	2	2	3	2	1	1	2	2	2	2	3	2	
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	1	2	2	2	2	3	2	2	1	2	2	2	2	3	2	
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	3	2	3	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	3	2	
o) Absence de partage des avantages	3	3	3	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	1	2	2	2	2	3	2	
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
r) Absence de partenariats	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	1	2	2	2	2	3	2	

effectifs																			
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	1	1	2	1	2	2	3	2	1	1	2	2	2	1	3	2	
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	2	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	3	2	
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
v) Pression démographique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	3	2	
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	2	1	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
x) Manque de capacité des communautés locales	1	2	2	2	2	1	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	1	2	2	3	2	2	1	2	2	2	2	3	2	
z) Faible capacité d'application effective	2	2	3	2	3	2	2	2	3	2	2	1	2	3	3	2	3	2	
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
bb) Autres (veuillez préciser)																			

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Au Tchad, les aires protégées sont d'environ 10% du territoire national.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Plan d'intervention pour le Développement Rural (PIDR)
b) Eaux intérieures	X		Plan d'intervention pour le Développement Rural (PIDR)
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Le PIDR à travers ses programmes spécifiques
e) Forêts	X		Le PIDR à travers ses programmes spécifiques
f) Montagnes	X		Le PIDR à travers ses programmes spécifiques
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Plan d'intervention pour le Développement Rural (PIDR) - La Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique (SNPA/DB)			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

Le réseau des aires protégées du Tchad comprend 2 parcs nationaux, 7 réserves de faune, 1 réserve de biosphère, 10 domaines de chasse et des forêts classées. C'est un total de 23.535.100 Km², soit environ 10% du territoire national.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Ce sont notamment :

- Les superficies des aires protégées déjà consacrées ;
- Le nombre de sites potentiels pour des futurs classements.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles pour la mise en œuvre effective

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
23.535.100 Km ² d'aires protégées soit plus de 10%			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Conformément à la convention sur la DB, le Tchad s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) et la SNPA/DB, le PAN-LCD-GRN, le PANA et le Plan National contre les Déversements Accidentelles des Hydrocarbures.
b) Eaux intérieures	X		Conformément à la convention sur la DB, le Tchad s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) et la SNPA/DB, le PAN-LCD-GRN, le PANA et le Plan National contre les Déversements Accidentelles des Hydrocarbures.
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Conformément à la convention sur la DB, le Tchad s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) et la SNPA/DB, le PAN-LCD-GRN, le PANA et le Plan National contre les Déversements Accidentelles des Hydrocarbures.
e) Forêts	X		Conformément à la convention sur la DB, le Tchad s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) et la SNPA/DB, le PAN-LCD-GRN, le PANA et le Plan National contre les Déversements Accidentelles des Hydrocarbures.

f) Montagnes	X	Conformément à la convention sur la DB, le Tchad s'est engagé à atteindre ces objectifs à travers le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) et la SNPA/DB, le PAN-LCD-GR, le PANA
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X	
Veuillez préciser ci-dessous.		
- Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) - La Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique (SNPA)		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
Dix (10) aires sont protégées. Il s'agit des parcs nationaux de Zakouma et de Manda, des réserves de faune du Barh salamat, de Siniaka-Minia, d'Aboutelfan, de Binder-Léré, de Ouadi Rimé-Ouadi Achim, de Fada Archéi et de Mandalia et la réserve de biosphère du Lac Fitri.		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
Superficies des aires protégées : Parc National de Zakouma, 300 000 ha classé en 1963 ; Parc National de Manda, 114 000 ha classé en 1965 ; Réserve de faune de Barh Salamat, 2 860 000 ha classé en 1964 ; Réserve de faune de Siniaka-Minia, 426 000 ha classé en 1961 ; Réserve de faune d'Aboutelfan, 110 000 ha classé en 1955 ; Réserve de faune de Binder-Léré, 135 000 ha classé en 1974 ; Réserve de faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim, 7.795 000 ha classé en 1969 ; Réserve de faune de Fada Archéi, 211 000 ha classé en 1967 ; Réserve de faune de Mandalia, 138 000 ha classé en 1969 ; Réserve de biosphère du lac Fitri, 195 000 ha classé en 1989.		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
Insuffisance de moyens humains, financiers, matériels et pressions démographiques.		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.		

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous.	
Association des Tradipraticiens, la Cellule de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine	

Traditionnelle (CERPHAMET), le Code de déontologie des Tradipraticiens.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		x	
c) Marine et côtière		x	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

- | | |
|---|---|
| a) Non | x |
| b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique | |
| c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels | |

Veuillez préciser ci-dessous.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VI.

Objectif 2.2	Améliorer l'état d'espèces menaces d'extinction
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous.	
Textes législatifs et réglementaires sur les espèces protégées (loi 014 /PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, ordonnance 14/63 du 28 mars 1963 interdisant la chasse ou la capture des espèces sauvages, décret 673/PR/MTEP/85 du 12 octobre 1985 portant protection de la faune dans les réserves, projet de loi sur le régime des forêts, faunes,	

et la pêche)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		PIDR : sous- programme de développement local (PROADEL) et sous-programme renforcement des organisations professionnelles agricoles et des services du secteur rural (PROSE).
b) Eaux intérieures	x		PIDR : sous- programme de développement local (PROADEL) et sous-programme renforcement des organisations professionnelles agricoles et des services du secteur rural (PROSE).
c) Marine et côtière		x	Le TCHAD est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	x		PIDR : sous- programme de développement local (PROADEL) et sous-programme renforcement des organisations professionnelles agricoles et des services du secteur rural (PROSE)
e) Forêts	x		PIDR : sous- programme de développement local (PROADEL) et sous-programme renforcement des organisations professionnelles agricoles et des services du secteur rural (PROSE).
f) Montagnes	x		PIDR : sous- programme de développement local (PROADEL) et sous-programme renforcement des organisations professionnelles agricoles et des services du secteur rural (PROSE).
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
PIDR : programme gestion concertée de la ressource naturelle et préservation de l'environnement.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Indice sur les espèces menacées telles que ; <i>Addax nasomaculatus</i> (ADDAX) <i>Giraffa camelopardalis</i> (Girafe), <i>Trichechus senegalensis</i> (Lamantin), <i>Oryx gazelle dommah</i> (Gazelle), pour les espèces animales et <i>Anogeissus leiocarpus</i> , <i>Pteropcarpus enrinaceus</i> , , <i>Vitex doniana</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Prosopis africana</i> pour les espèces végétales			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les indicateurs sont ; -Nombre d'espèces menacées et les comptages ; - Mesures prises pour conserver et sauvegarder ces espèces pour l'utilisation durable.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VII .

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques et plan d'action de la diversité biologique(SNPA/DB)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		-Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB ; -Ateliers nationaux sur la gestion des ressources naturelle.
b) Eaux intérieures	X		-Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB ; -Ateliers nationaux sur la gestion des ressources naturelle.
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		-Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB ; -Ateliers nationaux sur la gestion des ressources.
e) Forêts	X		-Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB ; -Ateliers nationaux sur la gestion des ressources naturelle.
f) Montagnes	X		-Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB ; -Ateliers nationaux sur la gestion des ressources naturelle.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB et le PIDR (préservation de l'environnement, LCD, fertilité)			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Existence des banques des gènes (ITRAD, les centres semenciers de Gassi, de Ba-illi, de Bébedja, de Koundoul, de Bokoro, le PDIS, le LRVZ). Il faut signaler que certaines ne sont plus fonctionnelles faute de moyen de fonctionnement.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
-Nombres d'espèces concernées ;			

-Nombre des centres semenciers ; -Nombre des banques des gènes.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. Obstacles à la mise en œuvre de cet objectif : Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines.
VII)

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
PIDR : sous-programme PROSE et PROADEL des ressources naturelles.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		PIDR : sous programme gestion des ressources naturelles, développement local et aménagement du territoire, préservation de l'environnement ; PSSP : Projet de Sécurisation des Systèmes pastoraux
b) Eaux intérieures	X		PIDR : sous programme gestion des ressources naturelles, développement local et aménagement du territoire, préservation de l'environnement ; PSSP : Projet de Sécurisation des Systèmes pastoraux
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		PIDR : sous programme gestion des ressources naturelles, développement local et aménagement du territoire, préservation de l'environnement ; PSSP : Projet de Sécurisation des Systèmes pastoraux
e) Forêts	X		PIDR : sous programme gestion des ressources naturelles, développement local et aménagement du territoire, préservation de l'environnement ; Loi 14 /PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.

			Projet de loi sur le régime des forêts , faune et de la pêche
f) Montagnes	X		PIDR : sous programme gestion des ressources naturelles, développement local et aménagement du territoire, préservation de l'environnement ; PSSP Projet de Sécurisation des Systèmes pastoraux
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Axes stratégiques de la SNPA/DB et sous programme PROSE et PROADEL du PIDR.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Rapports et ateliers sur l'état des ressources zoo et phytogénétiques			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Nombre des plans d'aménagement produits ; - Nombre des forêts aménagées.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Obstacles à la mise en œuvre de cet objectif : Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans le sous-programme du PIDR et de la SNRP.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Développement local et aménagement du territoire de PIDR
b) Eaux intérieures	X		Développement local et aménagement du territoire de PIDR ; Loi 16/PR/99 du 18 Août 1999 portant code de l'eau.

c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		Développement local et aménagement du territoire de PIDR
e) Forêts	X		Développement local et aménagement du territoire de PIDR
f) Montagnes	X		Développement local et aménagement du territoire de PIDR
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques de la SNPA/DB et les sous-programmes du PIDR.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Evaluation en cours sur le PIDR			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Les normes de gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Obstacles à la mise en œuvre de cet objectif :			
-Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ;			
-Manque d'incitation pour la mise en œuvre			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB et le sous-programme du PIDR.			
Le Tchad fait partie de la CITES			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme développement et aménagement du territoire du PIDR avec objectif spécifique Gestion concertée des ressources naturelles

			Axes Stratégiques III 5.4 et III 5.5 de la SNPA/DB
b) Eaux intérieures	X		Programme développement et aménagement du territoire du PIDR avec objectif spécifique Gestion concertée des ressources naturelles Axes Stratégiques III 5.4 et III 5.5 de la SNPA/DB
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Programme développement et aménagement du territoire du PIDR avec objectif spécifique Gestion concertée des ressources naturelles Axes Stratégiques III 5.4 et III 5.5 de la SNPA/DB
e) Forêts	X		Programme développement et aménagement du territoire du PIDR avec objectif spécifique Gestion concertée des ressources naturelles Axes Stratégiques III 5.4 et III 5.5 de la SNPA/DB
f) Montagnes	X		Programme développement et aménagement du territoire du PIDR avec objectif spécifique Gestion concertée des ressources naturelles Axes Stratégiques III 5.4 et III 5.5 de la SNPA/DB
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Programme développement local du PIDR ; - Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Programme développement local du PIDR en cours d'évaluation ; - Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB en cours d'évaluation.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
-Nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Nombre de programmes mis en œuvre du PIDR.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
-Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ; -Faible moyens des institutions de protéger et de sauvegarder la flore et faune menacées.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
-Loi 14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; -Ordonnance 10/PR/EPC/PNRF du 04 Avril 1975 réglementant l'exercice de la pêche ; -Ordonnance 14/63 du 28 Mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature. - Projet de loi sur le régime des forêts , faune et de la pêche			

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB et sous programme du PIDR,CNCC,PANA.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		-Sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; -Axes stratégiques
b) Eaux intérieures	X		sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; -Axes stratégiques
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		-Sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; -Axes stratégiques
e) Forêts	X		-Sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; -Axes stratégiques
f) Montagnes	X		-Sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; -Axes stratégiques
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		x	
Veuillez préciser ci-dessous.			
-Sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; -Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Sous programme PROSE et PROADEL du PIDR ; - Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Le nombre de programme mise en œuvre de la SNPA/DB ; - Le nombre de programmes mis en œuvre du PIDR.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

- Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ;
- Faible moyens des institutions pour assurer la protection des habitats naturels ;
- Pauvreté et non respect des textes réglementaires

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XII .

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB et sous – programme PROSE et PROADEL du PIDR.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		-PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL -SNPA/DB : Axes stratégiques et plan d'action
b) Eaux intérieures	X		-PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL -SNPA/DB : Axes stratégiques et plan d'action
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	X		-PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL -SNPA/DB : Axes stratégiques et plan d'action
e) Forêts	X		-PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL -SNPA/DB : Axes stratégiques et plan d'action
f) Montagnes	X		-PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL -SNPA/DB : Axes stratégiques et plan d'action
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			

- Sous- programmes PROSE et PROADEL du PIDR ;
- Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

- Loi 014/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ;
- Existence des postes de contrôle au niveau de l'aéroport de N'djamena et des frontières.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- Les textes législatifs et réglementaires adoptés ;
- Le nombre de programmes mis en œuvre du PIDR ;
- Le nombre de postes de contrôle mis en place.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ;
- Faible moyens des institutions pour assurer la surveillance des voies d'accès ;
- Perméabilité des frontières.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Programme de lutte contre les ennemis de culture			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL
b) Eaux intérieures	x		PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL
c) Marine et côtière		x	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	x		PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL
e) Forêts	x		PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL
f) Montagnes			PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies			

nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PRODEL	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
PIDR : Programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PROADEL	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
-Le nombre de programmes mis en œuvre du PIDR ; -Le nombre des espèces concernées.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
-Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ; -Faible moyens des institutions concernées	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans la loi 014/PR/98 à la protection de l'environnement, les axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB, CNCC, PANA.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		-SNPA/DB : axes stratégiques sur la pollution et les nuisances ; -PANA : Stratégies sur les changements climatiques -CNCC : stratégies d'atténuation des gaz à effets de serre
b) Eaux intérieures	x		-SNPA/DB : axes stratégiques sur la pollution et les nuisances ; PANA : Stratégies sur les changements climatiques CNCC : stratégies d'atténuation des gaz à effets de serre
c) Marine et côtière		x	Le Tchad est un pays continental.

d) Terres arides et sub-humides	x		-SNPA/DB : axes stratégiques sur la pollution et les nuisances ; - PANA : Stratégies sur les changements climatiques CNCC : stratégies d'atténuation des gaz a effets de serre
e) Forêts	x		-SNPA/DB : axes stratégiques sur la pollution et les nuisances ; - PANA : Stratégies sur les changements climatiques CNCC : stratégies d'atténuation des gaz a effets de serre
f) Montagnes	x		-SNPA/DB : axes stratégiques sur la pollution et les nuisances ; - PANA : Stratégies sur les changements climatiques CNCC : stratégies d'atténuation des gaz a effets de serre
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	x		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte sur les stratégies et plan d'action des changements climatiques			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Les stratégies Nationales et plans d'action en matière de changements climatiques et de diversité biologique en cours d'exécution.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le nombre de programme des projets élaborés et / ou mis en œuvre.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
-Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ; -Faible moyens d'action des institutions concernées ;			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	x		
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans les sous programmes du PIDR, dans la loi 014/PR/98 portant protection de l'environnement et les axes stratégiques de la diversité biologique ;			

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		PIDR Sous-programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité ; PSSP : Projet d'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; POPS : stratégies sur les polluants sur les organiques persistants
b) Eaux intérieures	x		PIDR : -Sous-programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité PSSP : Projet d'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; POPS : stratégies sur les polluants sur les organiques persistants
c) Marine et côtière		x	Le Tchad est un pays continental.
d) Terres arides et sub-humides	x		-PIDR : Sous-programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité ; -DPFLCD : Programme restauration des sols et reboisement PSSP : Projet d'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; POPS : stratégies sur les polluants sur les organiques persistants
e) Forêts	x		PIDR : Sous-programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité du PIDR DPFLCD : Programme restauration des sols et reboisement ; PSSP : Projet d'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; POPS : stratégies sur les polluants sur les organiques persistants
f) Montagnes	x		PIDR : Sous-programme préservation de l'environnement, LCD, fertilité DPFLCD : Programme restauration des sols et reboisement PSSP : Projet d'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux ; POPS : stratégies sur les polluants sur les organiques persistants
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte par le PIDR, SNPA/DB et le POPS			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
-Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; -Loi 014/PR/98 au titre VI portant étude d'impact environnementale (EIE)
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
-Les textes législatifs et réglementaires adoptés ; -Le nombre de projets et programmes mise en œuvre.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
-Insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines ; -Faible moyens d'action des institutions concernées et pauvreté.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- Programme développement et aménagement du territoire du PIDR - Axes Stratégiques III 5.4 et III 5.5 de la SNPA/DB			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : projet de sécurisation des systèmes pastoraux
b) Eaux intérieures	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : projet de sécurisation des systèmes pastoraux
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : projet de sécurisation des systèmes pastoraux
e) Forêts	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués.

			PSSP : projet de sécurisation des systèmes pastoraux
f) Montagnes	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : projet de sécurisation des systèmes pastoraux
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Pris en compte dans les 2 programmes du PIDR et la SNPA/DB			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Plan d'action, point b de la SNPA/DB - Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE) - Centres de multiplication de bétail (LRVZ) 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
-Nombres des Textes réglementaires et législatifs adoptés.			
-Nombres des projets et programmes en cours d'exécution ;			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières, humaines et des moyens d'action des institutions ; - Pauvreté de la population. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVII .

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
Pris en compte dans la SNRP et dans les programmes du PIDR			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : Projet Sécurisation des systèmes pastoraux
b) Eaux intérieures	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : Projet Sécurisation des systèmes pastoraux
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : Projet Sécurisation des systèmes pastoraux
e) Forêts	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : Projet Sécurisation des systèmes pastoraux
f) Montagnes	X		PIDR : Préservation de l'environnement, lutte contre la désertification, fertilité, sécurité alimentaire, relance des périmètres irrigués. PSSP : Projet Sécurisation des systèmes pastoraux
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans la SNRP et le PIDR			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Le PIDR n'est pas encore évalué			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Nombres des Textes législatifs et réglementaires adoptés -Nombres des Projets et programmes en cours d'exécution			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Faible mobilisation des ressources financières et de moyens d'action des institutions - Pauvreté de la population			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques et le plan d'actions de la SNPA/DB et dans le sous programme 1 du PIDR.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Axes stratégiques III 5.1 et plan d'action de la SNPA/DB : Identifier et exploiter les connaissances des populations en diversité biologique. «Les populations locales ont un savoir faire qu'il faudra prendre en compte Sous programme 1 du PIDR, volet développement local (développement rural intégré, gestion concertée)
b) Eaux intérieures	X		Axes stratégiques III 5.1 et plan d'action de la SNPA/DB : Identifier et exploiter les connaissances des populations en diversité biologique. «Les populations locales ont un savoir faire qu'il faudra prendre en compte Sous programme 1 du PIDR, volet développement local (développement rural intégré, gestion concertée)
c) Marine et côtière		X	Tchad, pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Axes stratégiques III 5.1 et plan d'action de la SNPA/DB : Identifier et exploiter les connaissances des populations en diversité biologique. «Les populations locales ont un savoir faire qu'il faudra prendre en compte Sous programme 1 du PIDR, volet développement local (développement rural intégré, gestion concertée)
e) Forêts	X		Axes stratégiques III 5.1 et plan d'action de la SNPA/DB : Identifier et exploiter les connaissances des populations en diversité biologique. «Les populations locales ont un savoir faire qu'il faudra prendre en compte Sous programme 1 du PIDR, volet développement local (développement rural intégré, gestion concertée)
f) Montagnes	X		Axes stratégiques III 5.1 et plan d'action de la SNPA/DB : Identifier et exploiter les connaissances des populations en diversité biologique. «Les populations locales ont un savoir faire qu'il faudra prendre en compte Sous programme 1 du PIDR, volet développement local (développement rural intégré, gestion concertée)

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Plantes diverses et organes d'animaux utilisés dans le traitement des pathologies ; - Plusieurs plantes pesticides utilisées dans la protection des végétaux et contre les vecteurs de maladies ; - Existence d'organisations de tradipraticiens ; - Plusieurs plantes utiles connues telles que fixatrices de dunes, de luttés contre l'érosion etc. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombres des Textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Connaissances, pratiques et innovations traditionnelles protégées. 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et des moyens d'action des institutions ; - Absence de mesures d'incitation ; - Insuffisances des textes législatifs et réglementaires en la matière. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X		
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Axe stratégique III 5.5 de la SNPA/DB et volet organisation et structuration du monde rural du PIDR

b) Eaux intérieures	X		Axe stratégique III 5.5 de la SNPA/DB et volet organisation et structuration du monde rural du PIDR
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Axe stratégique III 5.5 de la SNPA/DB et volet organisation et structuration du monde rural du PIDR
e) Forêts	X		Axe stratégique III 5.5 de la SNPA/DB et volet organisation et structuration du monde rural du PIDR
f) Montagnes	X		Axe stratégique III 5.5 de la SNPA/DB et volet organisation et structuration du monde rural du PIDR
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB et dans le volet « Recherche, formation et vulgarisation » du PIDR			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Evaluation en cours			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes adoptés en la matière ; - Nombre d'organisations socioprofessionnelles. 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et des moyens d'action des institutions ; - Absence de mesures d'incitation ; - Insuffisances des textes législatifs et réglementaires en la matière. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			

Objectif pris en compte dans la SNPA/DB, le PIDR et la SNRP

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Volet préservation de l'environnement du PIDR Volet gestion des ressources naturelles de la SNRP Volet ressources génétiques du LRVZ
b) Eaux intérieures	X		Volet préservation de l'environnement du PIDR Volet gestion des ressources naturelles de la SNRP Volet ressources génétiques du LRVZ
c) Marine et côtière		X	Tchad : pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Volet préservation de l'environnement du PIDR Volet gestion des ressources naturelles de la SNRP Volet ressources génétiques du LRVZ
e) Forêts	X		Volet préservation de l'environnement du PIDR Volet gestion des ressources naturelles de la SNRP Volet ressources génétiques du LRVZ
f) Montagnes	X		Volet préservation de l'environnement du PIDR Volet gestion des ressources naturelles de la SNRP Volet ressources génétiques du LRVZ

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Objectif pris en compte dans le volet préservation de l'environnement du PIDR dans l'axe stratégique III 5.5 et dans le plan d'action de la SNPA/DB

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

- PIDR en cours d'évaluation ;
- Equipe de la biosécurité en cours de constitution ;
- Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Insuffisance de sensibilisation pour cet objectif

Faible mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines .

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXI.

Objectif 10.2		Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB , PIDR , SNRP, CERPHAMET, SNGB			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			Axe stratégique de la SNPA/DB et de la SNRP
b) Eaux intérieures			Axe stratégique de la SNPA/DB et de la SNRP
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			Axe stratégique de la SNPA/DB et de la SNRP
e) Forêts			Axe stratégique de la SNPA/DB et de la SNRP
f) Montagnes			Axe stratégique de la SNPA/DB et de la SNRP
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Axe stratégique de la SNPA/DB , gestion durable de la SNRP, code déontologique du CERPHAMET			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Début de processus			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
-Nombres des ateliers ; -Nombres des associations impliquées ;			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
-Insuffisance de sensibilisation pour cet objectif -Méconnaissance des ressources - Faible mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Projet CHD/96/G31 du FEM pour l'élaboration de la SNPA/DB ; - L'union Européenne pour la réhabilitation du Parc de Zakouma et le PFIE ; - Coopération Française et FEM pour le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) ; - Banque Mondiale pour la PSAOP ; - BAD/FAO pour les périmètres irrigués. - Coopération Française et Care TCHAD pour la réhabilitation des parcs - GTZ pour la conservation de réserve de BINDER ; - ADIE /PRGIE ; pour la collecte des informations 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Augmentation substantielle du budget de l'environnement sur le budget national.
b) Eaux intérieures	X		Augmentation substantielle du budget de l'environnement sur le budget national.
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Augmentation substantielle du budget de l'environnement sur le budget national.
e) Forêts	X		Augmentation substantielle du budget de l'environnement sur le budget national.
f) Montagnes	X		Augmentation substantielle du budget de l'environnement sur le budget national.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Objectif pris en compte dans le PIDR, SNPA/DB et la SNRP			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif. Nombreux projets et programmes financés (ou en cours) dans le cadre de la convention.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif Nombre de projets et programmes financés en matière d'environnement.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. - Mobilisation tardive des fonds ; - Lenteur dans l'exécution des projets et mobilité des personnels aux postes.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectif pris en compte dans le PIDR, la SNPA/DB et dans la SNRP			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Techniques d'irrigation et espèces sélectionnées introduites
b) Eaux intérieures	X		Techniques d'aménagement des bassins, versants et construction des micros barrages (projet PVERS)
c) Marine et côtière		X	Le Tchad est un pays continental
d) Terres arides et sub-humides	X		Techniques d'irrigation et d'aménagements ruraux
e) Forêts	X		Projets biogaz en cours d'élaboration et initiation du projet biogaz en cours au CBLT
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Divers projets d'irrigation et d'aménagements ruraux. Des espèces à haut rendement sélectionnées.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Divers projets d'irrigation et d'aménagements ruraux. Des espèces à haut rendement sélectionnées.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- Nombre de technologies transférées ;
- Nombre d'espèces à haut rendement transférées.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Insuffisance financière, matérielle, humaine et la pauvreté pour la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier des axes stratégiques et plan d'action en matière de diversité biologique (SNPA/DB) ; - Amélioration des connaissances des ressources de la diversité biologique 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans le PIDR, le PAN /LCD/GRN.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Etat de lieux des espèces a été fait en 1997-1998 et en 2004-2005 ; - Identification des plantes médicinales en cours de valorisation de la médecine traditionnelle par CERPHAMET; - Identification des plantes médicinales et pesticides par le MEE et le ministère de l'agriculture. 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des éléments de la diversité biologique ; - Consultation sectorielle sur l'environnement et la LCD ; - Evaluation des besoins de renforcement des capacités en matière de conservation in situ et ex situ. 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un répertoire des espèces végétales par CERPHAMET en cours ; -Existence de plans, stratégies et programmes relatifs à la conservation. 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> -Faible mobilisation des ressources financières et matérielles ; -Manque de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la diversité biologique(botaniste, spécialiste en production végétale) 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif pris en compte dans les axes stratégiques III 5 .1 et le plan d'action de la SNPA/DB , e SNRP	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans le PIDR, la SNPA/DB, le PAN/LCD/GRN	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
-Evaluation des besoins en renforcement des capacités dans le cadre de la biodiversité -Activités de suivi de la végétation de certains projets (ITRAD, PRODALKA, PROENNEDI, CURESS, DCFA, AEDE et les associations)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
-Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; -Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche ; -Mise en œuvre du projet pilote opération ACACIA.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
-Le nombre des textes juridiques adoptés ; -Nombre des rapports d'activités des projets et institutions ;	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
-Faible moyens d'action des institutions ; -Insuffisance des ressources financières et humaines.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	

Veuillez préciser	
Objectif pris en compte par les axes stratégiques III5.1 et le plan d'action de la SNPA/DB	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans les axes stratégiques de la SNPA/DB	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Développement de modèles de conservation initié dans certaines projets et institutions tels que : CURESS, AEDE, ITRAD, OFT LRVZ.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
-Mesures prises et adoption des lois relatives à la gestion de l'environnement et le régime forestier en cours ; -Activités de recherche en matière de conservation et d'utilisation durable menées par les centres de formation (IUSTA, IUSAE, LRVZ, CREFELD, ITRAD)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Rapports des activités et des institutions et projets concernés	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
-Faible transfert de technologie ; -Faible mobilisation des ressources financières et humaines	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Manque de vulgarisation des protocoles à grande échelle	

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Tchad s'attelle à réaliser le taux de 11% d'aires protégées préconisé par UNESCO d'ici l'an 2010	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans la gestion des concertée des ressources naturelles du PIDR et la SNPA/DB	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Actuellement on a plus de 23.535.100 ha soit plus de 10% des aires protégées	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
Textes législatif et réglementaire prises
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Pourcentage des superficies du territoire érigé en aires protégées
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
- Faible moyens d'action des institutions ; - Insuffisance des ressources financières et humaines.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Aucun pourcentage des régions les plus importantes de la biodiversité végétale n'a été fixé ; - Le Tchad se fixe comme objectif la protection de l'ensemble de ses ressources végétales.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Les régions les plus importantes ne sont pas encore définies, néanmoins les projets et programmes ont définies cela dans leurs objectifs	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Du point de vue diversité végétale, aucune mesure importante n'a été définie pour les régions les plus importantes ; Aucun pourcentage de protection des régions importantes de la diversité végétale n'a été fixé.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche ; - Adoption des textes de loi sur la décentralisation.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Le nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Nombre des rapports d'activités des projets et institutions ;	

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
- Faibles moyens d'action des institutions ; - Insuffisance des ressources financières et humaines. - Faible connaissance sur la diversité biologique végétale
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
La conservation de la diversité végétale de la gestion des terres productives est pris en compte dans le PIDR, la SNPA/DB, le PAN/LCD/GRN	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Faible application au niveau rural du respect de la conservation de la diversité végétale dans la gestion des terres productives	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Mise en œuvre des programmes du PIDR - Adoption des plans, programmes et stratégies dans les différents projets	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Le nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés, Observatoire du foncier (OFT)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Faible taux d'alphabétisation de la population ; - Faible vulgarisation des textes et leur application ; - Pauvreté des populations et les aléas climatiques ; - Faible mobilisation des ressources financières et matérielles	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif non quantifié mais des dispositions sont prises au niveau des aires protégées, des parcs et réserves etc..	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans nos plans, programmes et stratégies de la SNPA/DB et du PAN/LCD/GRN	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Pas d'inventaire exhaustif, toutefois quelques espèces menacées ont été connues. Il s'agit de <i>Anogeissus leiocarpus</i> , <i>Vitex doniana</i> , <i>Detarium microcarpum</i> <i>Prosopis africana</i> etc..	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<p>-Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ;</p> <p>- Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche ;</p> <p>- Mesures prises dans la SNPA/DB pour identifier les espèces menacées par certains projets sylvo-pastoraux et les institutions de recherche.</p>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<p>-Nombres des liste des espèces menacées ;</p> <p>-Taux d'exploitation des espèces menacées ;</p> <p>-Surveillance</p>	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<p>-Faible implication de la recherche ;</p> <p>-Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ;</p> <p>-Faible implication des textes juridiques ;</p> <p>-Absence d'un système national de suivi et de surveillance.</p>	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans les axes stratégiques III .5.2 et le plan d'action de la SNPA/DB	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Activités timidement réalisées à l'heure actuelle par ITRAD et certains projets de développement rural	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Mesures prise consignées dans objectifs de la SNPA/DB	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
-Nombre d'espèces menacées restaurées et régénérées ;	
-Nombre d'espèces placées ex-situ	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
-Faible mobilisation des ressources financières , humaines et matérielles ;	
-Faible implication de la recherche ;	
-Absence d'un système national de suivi et surveillance	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Tentatives d'installation des arboretum mais manque de suivi	

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	

a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans les axes stratégiques et le plan d'action de la SNPA, du PIDR, du PAN/LCD/GRN et quelques projets d'élevages	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucun pourcentage précis n'est défini pour l'instant ; - Diversité génétique des plantes cultivées et autres espèces végétales dans les institutions de recherche, de formation et dans les arboretums 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche. 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Nombre d'espèces concernées. 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ; - Absence d'un centre national de conservation de la diversité génétique des plantes. 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
-Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche ;
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Tchad fait partie de la CITES Textes réglementaires en cours	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Sous programme du PIDR et axes stratégiques de la SNPA/DB	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Textes législatifs et réglementaires en vigueur	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts , faune et de la pêche .	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Nombre des Textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Superficies aménagées.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Non maîtrise des espèces qui font l'objet du commerce international ; - Non maîtrise de la qualité et des mouvements transfrontaliers des espèces qui font l'objet du commerce international	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif non quantifié	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans la DPFLCD Du MEE, projet Acacia, AEDE	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des produits d'origine végétale de façon traditionnelle ; - Organisations rurales de base (ORB), les mouvements associatifs et coopératifs privées pour gérer de façon durable les produits d'origine végétale ; -Commercialisation de ces produits d'origine végétale 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche - Loi n 36/PR/94 du 03 Mars 1994 portant organisation de la commercialisation et du transport des bois -Stratégies de la gomme arabique -Brigade mobile forestière de recherche 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des textes législatifs et réglementaires adoptés ; - Nombre d'organisations rurales, des mouvements associatifs et coopératifs privées, des organisations paysannes 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ; - Pauvreté et analphabétisme des populations 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVI .

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif pris en compte dans les priorités des activités du programme des projets et autres du Tchad	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans la SNRP, le PIDR, la SNPA/DB, le PAN/LCD/GRN.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Tous les plans, programmes et stratégies tendent à enrayer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Les deux sous-programmes PROSE et PROADEL du PIDR - Le PSAOP, PSSP, PASEP - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts , faune et de la pêche. 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plate forme paysanne - Nombre des superficies des forêts - Nombre d'espèces végétales restaurées 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ; - Pauvreté et analphabétisme des populations - Faible taux de prise en compte des détenteurs des connaissances 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif pris en compte dans les priorités des activités du programme des projets et autres du Tchad.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans les axes stratégiques et le plan d'action de la SNPA/DB, du PIDR, du PAN/LCD/GRN, SNRP et certaines ONG et associations nationales et internationales, PSE.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un programme d'éducation environnementale au niveau scolaire (PFIE, PSE II) - Existence des radios rurales, des presses privées. 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires ; - Mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation ; - Semaines nationales de l'arbre et les textes réglementaires. 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des enseignants formés en éducation environnementale ; - Nombre d'écoles touchées par l'éducation environnementale ; - Nombre des radios et des presses privées traitant l'éducation environnementale ; - Nombre des ateliers et campagnes de sensibilisations effectuées. - Nombre des élèves formés pour l'éducation environnementale 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ; - Faible capacité des services techniques, ONG et autres associations dans la sensibilisation ; - Faible campagne de sensibilisation et insuffisance de suivi. 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVIII .

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif pris en compte dans les programmes, des projets de développement, et institution de recherche.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans les différents plans, programmes développement et axes stratégiques du SNPA/DB, du PIDR, du PAN/LCD/GRN.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance en ressources humaines à tous les niveaux ; - Besoins en renforcements de capacités 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Evaluation des besoins en ressources humaines pour la conservation in –situ et ex-situ de la diversité biologique et renforcement des capacités	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de acteurs formés ; - Nombre des institutions créées ; - Nombre des acteurs recrutés. 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ; - Inadéquation entre poste - profil emploi ; - Limitation de recrutement des cadres dans l'administration publique. 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB, PRASAC, CURESS et le PIDR	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Objectif incorporé dans les réseaux de conservation des plantes (Associations des tradipraticiens, plate forme paysanne, UICN, IPGRI, PRASAC, COMIFAC, RAPAC, CURESS,CEFDAC.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Faible fonctionnement et coordination des réseaux existants Faible niveau de recouvrement des arriérés de fonctionnement	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Objectif pris en compte dans la SNPA/DB et le PIDR	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Nombre des réseaux et associations créés ; - Nombre des réseaux et associations fonctionnels.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles ; - Faible connaissance de l'importance des réseaux et associations ; - Faible prise de conscience des acteurs pour la conservation des plantes. -Faible vulgarisation des réseaux	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

a) Une évaluation globale des actions entreprise n'a pas encore été réalisée.

b) Mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national dans les différents domaines et projets.

c) Activités entreprises dans ce domaine contribuent aux progrès de l'objectif 2010

d) En plus des activités réalisées par les différents acteurs pour la conservation des plantes, l'identification des besoins et le renforcement des capacités constituent entre autres les progrès accomplis

e) La contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire se traduit par :

-Amélioration du taux de scolarisation

-amélioration du niveau de formation et de l'éducation environnementale

-Amélioration des conditions de vie des populations locales

f) Contraintes rencontrées sont :

-Faible mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines

-Pauvreté et analphabétisme des populations

-Insuffisance d'un système national de suivi et de surveillance de la diversité biologique

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommander l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ? ¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	x
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	x
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	x
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	x
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.	
Programmes transfrontaliers : CBLT, ABN, CEMAC, CILSS, RAPAC.	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) Programmes ; CURESS, ABN CBLT, CEMAC, CILSS, RAPAC, CEN-SAD, COMIFAC, PRGIE/ADIE, OCFSA.	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous) Les cadres institutionnels sont : CBLT, CEMAC, CILSS, ABN, RAPAC, CEN-SAD, COMIFAC, PRGIE/ADIE, OCFSA.	X
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
- Programmes internationaux : CURESS, programme Acacia, programme CRS/DRS, PRASAC - Conventions et accords internationaux ou régionaux : CILSS, ABN, CDB, CCD, CCNUCC, RAMSAR, CBLT, OPSA, RAPAC, COMIFAC, PRJIE/ADIE, CEN-SAD, EMPRES, Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), CITES, CMS	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous) Les mécanismes contribuant à la mise œuvre de la convention sont : CILSS, CBLT, ABN, CEMAC, UICN, COMIFAC, PRGIE/ADIE, RAPAC	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)	
a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X

Parmi les mesures prises, on peut citer ; le PANA, SNRP, SNPA/DB, PIDR, Loi 014 /PR/98 portant protection de l'environnement, HCNE, CTNC.	
d) oui, des mesures complètes sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	
Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.	

Encadrement XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cette coopération a permis le renforcement des capacités des acteurs
- b) Contribution à l'atteinte de la CDB à travers la création des réseaux (RAPAC, Sous programme du PIDR etc.)
- c) Une redynamisation des réseaux et une meilleure mobilisation des ressources financières sont nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs 2010
- d) Mise en œuvre des projets et programmes nationaux et régionaux : CURESS, projet MANDA, PRODALKA, PRODABO, PROENEDI.
- e) Le développement de partenariat à travers des projets et programmes pour le millénaire
- f) Faible mobilisation des moyens financiers

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) Il s'agit entre autre des documents suivants ; SNRP, PIDR, SNPA/DB, PAN/LCD/GRN, CURESS, Projet ACACIA.	x
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement Les différentes stratégies et plans d'actions nationaux donnent des orientations stratégiques suivantes : système de suivi évaluation (SSSR) est mise en place par PAN/LCD/GRN, et les objectifs de certains projets	x
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	

14. Vôte pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous) 5 actions prioritaires sont définies dans la SNPA/DB. 4 actions prioritaires du PAN/LCD/GRN	x
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous) Il s'agit des secteurs suivants ; - secteur agricole - secteur élevage - secteur ressources naturelles (faune, flore, ressources halieutiques) - secteur tourisme - Secteur santé (plantes médicinales et organes d animaux)	x
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)

a) Oui

x

b) Non

I) Si **OUI**, veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre

(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices

Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB

(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées

-Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB
-Plan d'action du PAN/LCD/GRN
-Dispositions de conservation et de restauration prises dans la Loi 014/PR/98 portant protection de l'environnement

(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration

Axes stratégiques et plan d'action de la SNPA/DB
- Plan d'action du PAN/LCD/GRN
- Dispositions de conservation et de restauration prises dans la Loi 014/PR/98 portant protection de l'environnement

(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices

Axes stratégiques III5.1 et plan d'action de la SNPA/DB
- Plan d'action du PAN/LCD/GRN
- Dispositions de conservation et de restauration prises dans la Loi 014/PR/98 portant protection de l'environnement

(e) Les mouvements transfrontières

- Axes stratégiques III5.5 et plan d'action de la SNPA/DB
- Dispositions de conservation et de restauration prises dans la Loi 014/PR/98 portant protection de l'environnement

II) Si **NON**, veuillez indiquer brièvement ci-dessous

(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national

(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) Exemples des projets d'adaptation mise en œuvre : PRODALKA, PADER, PSSA, AEDE, IFSE.	x
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Le Tchad est entrain d'élaborer son programme d'action aux changements climatiques (PAN)	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous) - Le HCNE, organe de coordination, est le point focal des conventions. IL facilite la synergie dans le cadre des conventions - Cellule de Coordination des Conventions et Projets (CCCP)	x
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	
Le Tchad a adhéré au protocole de Kyoto et au protocole de Cartagena sur la biosécurité.	

Encadrement XLII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
a)	Les actions entreprises n'ont pas fait l'objet d'évaluation au niveau national
b)	Cet article est mis en œuvre notamment par des actions de sensibilisation pour contribuer à la durabilité de la diversité biologique par une prise de conscience des acteurs
c)	Les actions réalisées pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique contribuent à l'objectif 2010
d)	Diffusion de la SNPA/DB, schéma directeur de la lutte contre la désertification

- e) Les activités qui contribuent à la réalisation des objectifs pour le millénaire sont :
- Aménagements des forêts, restauration des écosystèmes, mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté, atteinte de la sécurité alimentaire
 - Conservation des plantes médicinales pour la phytothérapie
- f) contraintes rencontrées sont :
- faible mobilisation des ressources financières et humaines et matérielles
 - faible prise de conscience des acteurs pour la conservation de la diversité biologique

Article 7 - Identification et surveillance

19. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	x
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.	
Il n'y a pas un programme national d'inventaire véritable. Toutefois le Tchad a établi, dans les attributions du HCNE, les besoins en renforcement des capacités pour la gestion et la surveillance de la diversité biologique	

20. ? Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?	
a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	
Les éléments de la diversité biologique identifiés sont ; - conservation de la flore et faune (cas des sites ARCHEI et les lacs d'OUNIANGA) reconnus comme sites naturels - Surveillance et préservation des zones humides (zone du lac Fitri) - Interventions dans le cadre de conservation et récupération des sols	x
Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.	

21. ? Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?	
a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophisation (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Ces programmes font partie des attributions du ministère de l'environnement et de l'eau	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
<p>Les principales activités qui menacent la diversité biologique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la déforestation - les feux de brousse - les déchets , utilisation des cours d'eaux, pollution de tous genres(poussières, huiles etc....) - le surpâturage - la carbonisation - les mauvaises pratiques agricoles -le braconnage et la surpêche <p>les mesures de surveillance et de suivi pour les principales activités qui menacent la diversité biologique font l'objets des programmes et plans de travail de certaines ONG et projets</p>	

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis <ul style="list-style-type: none"> - Création du cadre de la biosécurité en cours - Système d'information sur l'environnement en perspective - Création de l'observatoire sur la biodiversité 	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) AEDE, PRGIE/ADIE, CCCP	X
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
<ul style="list-style-type: none"> - Création du cadre national de la biosécurité en cours - l'AEDE en activité - Systèmes d'information sur l'environnement en perspectives 	

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire) Indicateurs potentiels dans la SNPA/DB et dans le PIDR	x
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	

Encadrement XLIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Les résultats des actions entreprises se traduisent par l'existence des sites d'observations et les réseaux de surveillance de certaines espèces de la faune sauvage. On peut citer l'augmentation du nombre des éléphants
- b) Les activités de surveillance sont en démarrage. Il est très tôt d'évaluer la contribution à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention
- c) les efforts de surveillance et de protection ont permis de sauvegarder certaines espèces (Eléphants et Lamantins par exemple)
- d) Dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique des efforts restent à fournir pour la création d'un système national de surveillance
- e) Pour la contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire il faut noter la mise en place du HCNE
- f) Les contraintes rencontrées sont ;
 - faible mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines
 - manque de programme national de surveillance

Décisions en matière de taxonomie

24. ? Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	

25. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.	

26. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.	

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28.*² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	x
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	

29.* Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ces questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

<p>33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?</p>	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
<p>c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)</p> <p>Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ;</p> <p>- Projet de loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;</p> <p>- Adoption des textes de loi sur la décentralisation.</p>	X
d) Oui, mesures compréhensives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
<p>Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.</p> <p>Diverses activités ont été réalisées dans le cadre des mesures prises, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'aménagements des forêts naturelles - la mise en place du PSSP et de l'OFT - Mise en œuvre des projets visant la gestion durable de la diversité 	

<p>34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?</p>	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
<p>c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)</p> <p>- Ordonnance 10/PR/EFPC/PNRF du 04 avril 1975 réglementant la pêche</p> <p>- Ordonnance 10/PR/EPC de 1975 portant réglementation de l'exercice de la pêche au Tchad</p> <p>- Décret n 33/PR/MELF du 02 octobre 1972</p> <p>- Loi sur la pêche</p> <p>- Loi 014/PR/98 portant principes généraux de la protection de l'environnement</p> <p>- Décret 088/PR/99 du 09 mars 1999 relatif à l'interdiction de la chasse sur toute l'étendue du territoire</p>	X
<p>Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.</p> <p>Cadre national de biosécurité, Ordonnance 10/PR/EPC de 1975 portant réglementation de l'exercice de la pêche au Tchad</p>	

35. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous) Certaines activités déterminées dans la loi 014/PR/98 telles que : feux de brousse, déforestation et le surpâturage font l'objet de suivi et/ou surveillance par les services de l'état et les projets	x
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinentes déterminées à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.	

Encadrement XLIV.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> a) Aménagement et meilleure protection des forêts naturelles, des réserves et aires protégées favorisant le retour des certaines espèces ayant migré telles que Addax, oryx, Elan de Derby b) Sensibilisation et formation des acteurs locaux sur la gestion durable des ressources de la diversité biologique par certaines projets tels que CURESS et certaines ONG (World Vision, SECADEV etc.) c) Diffusion du document de la SNPA /DB et du PAN/LCD/GRN, élaboration des programmes dans les domaines agro-sylvo-pastoraux d) Projets CURESS, textes législatifs (régime forestier, loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement) e) Lutte contre la pauvreté à travers l'utilisation durable des ressources naturelles, productivités agro-sylvo-pastorales f) Les contraintes sont ; -Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous) Le Tchad compte atteindre le taux de 11% des aires protégées préconisé par l'UNESCO d'ici 2010	X
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
<ul style="list-style-type: none"> - Programme de retour de l'Elan de Derby et Rhinocéros noir au parc de Manda - Création de couloir écologique entre Manda, Zakouma et Siniaka -Minia 	

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous) Projet CURESS pour la conservation des espèces, ordonnance 33/PR/MELEF du 30 octobre 1972 portant protection intégrale des addax et autres animaux	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	X
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Le programme ABN sur la gestion intégrée des écosystèmes - Programme de l'aire protégée de Binder-Léré 	x
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement avec 25 décrets d'application en voie.	X
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
Malgré ces lacunes certains projets (Projet pétrole, Route transfrontalière Ngaoundéré-Moundou) intègrent les études d'impacts dans leur réalisations	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous) L'identification des besoins en renforcement de capacités en matière de conservation in situ de la DB révèle certaines lacunes : <ul style="list-style-type: none"> - Textes non adaptés aux réalités actuelles car ne prenant pas en compte certaines dimensions liées à la conservation de la DB ; - Insuffisance de synergie entre les structures. 	X

d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaborer des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous) - Un programme sur le renforcement des capacités sur les aires protégées en cours d'exécution à travers les instituts nationaux ou régionaux de formation. - Ateliers et rapports sur l'évaluation de la diversité biologique	x
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	x
c) Oui, un plan pertinent est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	x
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.

Encadrement XLV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Le Tchad à une superficie de 131.000 Km² des aires protégées ; cette superficie couvre un nombre important des espèces menacées telles que : Lamantin, l'Addax, etc. A cela s'ajoute le renforcement de la protection et la valorisation des certaines ressources à travers les projets tels que ; CURESS ;
- b) L'impact le plus significatif est l'implication des populations dans la gestion des aires protégées par une approche participative
- c) Dans le cadre de la réalisation du plan stratégique de la convention, des actions d'information et de sensibilisation sont menées à l'endroit des acteurs, des populations rurales
- d) Mise en œuvre de plusieurs documents de programmes et projets dans le domaine des aires protégées (CURESS, projet biosécurité , projet biodiversité)
- e) Contribution à la réduction de la pauvreté des populations locales à travers les revenus générés
- f) Les contraintes sont :
 - Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles
 - Difficulté dans l'application des textes
 - Faible prise de conscience des populations dans la gestion durable des aires protégées

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	x
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. **?** Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non Il n'y a pas eu une étude des risques de l'introduction des espèces exotiques	X
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez	

préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) Mesures législatives et réglementaires prises	x
d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	x
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude Cadre national de la biosécurité en voie	x
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)

a) Non

b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement

c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)

a) Non

b) Non, mais révisions en cours

**Loi Projet de loi portant régime des forêts, de faune et de la pêche
Les deux sous programmes du PIDR**

X

c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, ajustement et développement en cours

e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les révisions, modifications ou développements des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, la détection précoce, l'éradication et/ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)

a) Non

X

b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération

c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	X
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

Encadrement XLVI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les contraintes sont :

- Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles
- Difficulté dans l'application des textes
- Faible prise de conscience des populations des dangers sur les plantes exotiques

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?

a) Non	X
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)

a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération L'état appuie les organisations communautaires et les tradipraticiens à valoriser leurs innovations et leurs savoir faire traditionnels	X
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	

Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et t pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	x
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	x
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous) PCGRN/PRODALKA sur les connaissances traditionnelles	x
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPA /DB, le domaine des connaissances traditionnelles a été retenu comme activités importantes pour le Tchad	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous) Existence des organisations paysannes et autres dans l'utilisation durable des ressources biologiques. A cela s'ajoute l'association des tradipraticiens, CERPHAMET, CERVAMETRA	X
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) Création des associations féminines et socioprofessionnelles, intégration de l'aspect genre dans tous les projets et programmes	X
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	x

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	x
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs buts et objectifs communautaires?

a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur l'appui fourni.	
Appui apporté à travers les projets et programmes tels que : le PSAOP, PROADEL, PROSE	

Encadrement XLVII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Les résultats et impacts sont :
 - Existence des plusieurs organisations socioprofessionnelles dans le domaine de la médecine traditionnelle et les mesures législatives de la pharmacopée en cours d'élaboration
 - mesures de valorisation des connaissances traditionnelles dans la SNPA/DB
- b) Dans le cadre de la réalisation des buts du programme de la convention , on assiste à une prise de conscience de la conservation de la diversité biologique par les tradipraticiens
- c) Compte tenu de l'importance de l'utilisation des connaissances traditionnelles dans l'amélioration de la santé, l'association des tradipraticiens a initié des ateliers de conservation des plantes médicinales disparues ou menacées de disparaître
- d) Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPA /DB des ateliers de sensibilisation ont été réalisées ; on note également l'augmentation du nombre des ONG qui interviennent dans le domaine de la diversité biologique
- e) Lutte contre la pauvreté à travers la création d'emploi des associations des tradipraticiens sur la valorisation des plantes médicinales, appui aux organisations des producteurs à travers les projets tels PSAOP, PROADEL, PROSE
- f) Les contraintes sont :
 - Faible valorisation des connaissances traditionnelles
 - insuffisance des textes régissant le domaine des connaissances traditionnelles
 - absence de répertoire des détenteurs des connaissances traditionnelles

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) Mesures prises dans la SNPA/DB, le PAN/LCD/GRN	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.	
Parmi les institutions de conservation <i>ex-situ</i> , on peut citer entre autres : MEE, MA, ME, institutions de recherche et de formation (CNAR, ITRAD, LRVZ, Universités et instituts)	

68. ? Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.	
Mesures législatives (loi014/PR/98), couloirs écologiques en vue de réintroduire les espèces menacées	

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> .	

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) les sites de conservation sont ;
 - Musée national
 - Centre régional de recherche agronomique de Bébedja (ITRAD), en cours de restauration
 - Fermes semencières (Fermes de Delhi, Bekao)
 - SODELAC
- b) La conservation ex-situ a permis le maintien des espèces et variétés et leur vulgarisation
- c) progrès accompli dans le cadre de la diversité biologique sont entre autres ; la diffusion des semences agricoles et forestières
- e) La contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire se traduit par ;
 - Lutte contre la pauvreté à travers la création des revenus et d'emploi
 - Préservation de l'environnement
- f) les contraintes sont ;
 - Faible mobilisation des ressources financières et humaines
 - Faible synergie des institutions chargées de conservation ex-situ

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures à l'étude | |
| c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous) | |
| Les considérations à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques sont prises dans les documents de la SNPA/DB, PIDR, PAN/LCD/GRN | X |

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

71.? Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) Loi relative à la protection de l'environnement (loi 014/PR/98) Ordonnance 14/63 du 28 mars 1963 interdisant la chasse et la capture des espèces sauvages Décret 673/PR/MTEP/85 du 12 octobre 1985 portant protection de la faune dans les réserves	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.	

72.? Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) Mesures prise dans la SNPA/DB, le PAN/LCD/GRN	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	

73.? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) Actions de restauration et de récupération des terres dégradées se font par les institutions suivantes : ONG, organisations des producteurs, structures étatiques, projets de développement rural	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie .	

74. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	x
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.	
Les indicateurs et des mesures à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique sont intégrés dans les préoccupations de PAN/LCD/GRN et certains projets de développement	

75. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous) Le PIDR, la SNRP, la SNPA/DB, le PAN/LCD/RGN sont des documents adoptés par le Tchad pour la réduction de la pauvreté	x
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	

76. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous) Organisations paysannes, associations et coopératives	x
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	x
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour	

l'utilisation durable de la diversité biologique.

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non

x

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement

x

c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision

Autres commentaires sur la mise en œuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

x

Ministère de développement touristique

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	
Adoption de loi relative à la décentralisation, autopromotion des organisations communautaires	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	x
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) – Processus de responsabilisation des populations dans la gestion de leurs ressources naturelles à travers la décentralisation
 - Mise en place des organisations des producteurs ruraux
- b) Promotion des organisations des producteurs
- c) Mesures prises par les projets et programmes très favorables pour la conservation de la biodiversité
- d) Mise en œuvre des activités de récupération et restauration des terres par des projets et programme de développement
- e) Création d'emploi et des revenus à travers la micro finance
- f) Les contraintes sont :
 - Faible mobilisation des ressources financières et humaines
 - Faible application de la réglementation liée à la biodiversité

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) programmes et projets élaborés (PIDR, SNRP)	x
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	x
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.	

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	x
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
- Loi 36/PR/94 du 03 mars 1994 portant commercialisation et transport de bois.	
- Loi 014/PR/98 fixant les principes généraux de la protection de l'environnement	

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous) Titre VI de la loi 014/PR/98 fixant l'EIE et les principes de protection de l'environnement mais le décret d'application n'est pas encore pris	x
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

Encadrement L.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) prise en compte des mesures d'accompagnement dans certains projets et programmes environnementaux, des projets de développement des travaux routiers
- b) Mesures législatives et réglementaires prises dans le cadre de la stratégie énergie domestique
- c) Mesures législatives et réglementaires en projet dans le domaine de la faune, pêche et forêts pour contribuer à la réduction de la perte de la diversité biologique
- d) Participation effective de la population dans les programmes de reboisement
- f) Faible mobilisation des ressources financières

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Programme de formation au niveau de : l'IUSTA, de l'IUSAE, de l'ISSED, du PFIE, du PSEII et de l'OFT, les universités

x

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) - Réalisation d'arboretums dans les instituts de recherche et les universités <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de recherche à l'ITRAD, le LRVZ et les universités - Capitalisation des acquis des actions de sensibilisation et d'enseignement dans le cadre du PFIE - Actions de mobilisation sociale et de plaidoyer en faveur de la Diversité biologique par le biais de EvF/Emp à l'école primaire et dans le secondaire. 	X
Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.	

90. ? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Progrès de la recherche sont : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des forêts - Sélection des variétés de culture et des races d'animaux (ITRAD, LRVZ, ME, Programme National de Sécurisation Alimentaire) 	X
Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.	

Encadrement LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
<ul style="list-style-type: none"> a) Amélioration des productions agricoles à travers la sélection variétale des cultures et races d'animaux, restauration des sols dégradés b) Contribution à travers les résultats de la recherche et de la coopération sur conservation de la diversité biologique c) Diversification des productions pour sauvegarder la biodiversité d) Programme de formation dans les universités telles que ; IUSAE, IUSTA, ISSEED 	

- e) Contribution des résultats de la recherche à travers la santé de la population
- f) Insuffisance de moyens pour la recherche et la vulgarisation

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous) - Programme éducation environnementale du PFIE, PSEII - Stratégie de communication environnementale au niveau de HCNE - Stratégie de communication pour le développement (radio rurale, presse privée)	x
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.	

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en oeuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous) Radios rurales, presse privée, magazine SOS environnement à la Radio nationale Tchadienne, renforcement des capacités des journalistes sur la question environnementale	x
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en oeuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

c) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous) Le pays diffuse les informations et les questions relatives à la DB par le biais des presses, radio rurale.	X
Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.	

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) - Elaboration et affiche de brochures pour la sensibilisation au niveau des projets et programmes ; -Diffusion des émissions sur l'environnement au niveau des radios -Elaboration et diffusion de manuels scolaires et guides pédagogiques traitant de l'éducation environnementale	X
Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.	

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous) Capitalisation des acquis pédagogiques et techniques sur la formation du PFIE , EVF/EmP PSEII	X
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) Création des groupes des enseignants et élèves pour la sensibilisation à l'éducation environnementale (Programme PFIE et PSEII)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Existence de programmes de formation dans les universités et instituts (IUSAE, IUSTA, ISSEED)

Echanges d'expériences entre les pays du pool sous-régional du PFIE et dans les pays de la sous-région de l'exécution de EvF/EmP

x

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)

b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)

Exécution des modules de formation sur l'environnement au niveau des universités et des instituts (IUSAE, IUSTA, ISSEED, CREFELD)

Implication des acteurs en charge des questions environnementales

Dans le cadre de l'exécution du PFIE et de l'EvF/EmP

x

c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.

99. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Parmi les grands groupes on peut citer :

- ONG

- Organisation paysannes

- Organisations rurales de base (ORB)

x

Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes

qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents.

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous) Mise en œuvre de programme de formation sur l'environnement par les instituts, projets et ONG . Prise en compte de la dimension de la diversité biologique dans les programmes d'enseignement et de formation. Conception des manuels scolaires et guides pédagogiques	x
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

- a) Prise de conscience des scolaires, des populations et des différents groupes socio professionnels sur les questions environnementales
- b) Introduction de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires
- c) Meilleure sauvegarde de la diversité biologique
- d) Mise en oeuvre des certains programmes et projets pour la conservation de la DB
- e) Contribution à l'amélioration des revenus et de la santé des populations
- f) Insuffisance de moyens pour étendre l'action à tous les niveaux

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous) Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement en son titre VI	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.	

102. ? Sur l'article 14.1 (b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?	
a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	
Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.	

103. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale ?	
a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous) Aspects pris en compte dans le cadre de consultation bilatérale, régionale et/ou multilatérale ci après : CBLT, ABN, CILSS.	X
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.	

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	X

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place Les mécanismes sont : PACE, PLUCP, Plan d'intervention en cas de déversement accidentel des hydrocarbures	X
Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.	

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	X
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures) - Elaboration du cadre national sur la biosécurité en cours ; - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous) RAPAC, Programme d'Education Environnementale Projet « Education à la vie Familiale et en matière de population à l'école	X
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Préoccupation environnementale prise en compte dans les stratégies, projets et programmes de développement
- b) Prise en compte de ces préoccupations pour la réalisation du plan stratégique de la CDB
- c) Intégration des études d'impacts dans les projets et programmes vers l'objectif 2010
- d) Progrès accomplis dans les études d'impacts
- e) Atténuation des effets néfastes sur la biodiversité qui favorise l'amélioration des conditions de vie des populations
- f) Les contraintes sont : mise en place non effective des mesures et textes réglementaires, faible mobilisation des ressources financières

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

Mesures prises en compte par l'ITRAD, le LRVZ et certains instituts nationaux

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autres des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.	

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Mesures en cours dans le cadre national de la biosécurité	X
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous) Mesures en cours dans le cadre national de la biosécurité	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous) Mesures prises en compte dans le programme préservation de l'environnement du PIDR (Volet gestion communautaire du PROADEL)	X
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Renforcement des capacités des agriculteurs à valoriser leurs ressources génétiques agricoles pour améliorer leurs conditions de vie	X
b) Non	
Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.	

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Amélioration des capacités des participants et acteurs
- b) Prise de conscience des populations à travers les projets
- c) Accès des populations à quelques ressources génétiques
- d) Le Tchad, à travers l'ITRAD et certaines institutions touche les thématiques environnementales
- e) La valorisation des ressources génétiques contribue à l'accroissement des revenus des populations par la création des emplois
- f) Faible mobilisation des ressources financières et absence de législations nationales en la matière

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

- a) Non
- b) Non, mais mesures potentielles à l'étude
- c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)
Mesures en cours dans le cadre national de la biosécurité
- d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

- a) Non
- b) Non, mais mesures potentielles à l'étude
- c) Oui, certaines mesures en place
- d) Oui, législation complète en place
- e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place
- f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place
- g) Non applicable

X

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Absence de législation nationale et de renforcement de capacités en la matière

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	X
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	X
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	

c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération Mesures en cours dans le cadre national de la biosécurité	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

Encadrement LVI .

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
<ul style="list-style-type: none"> a) Vulgarisation et adoption de plusieurs technologies par les populations b) Obtention de plusieurs résultats permettant la conservation et l'utilisation durable de la DB c) Contribution des progrès des activités des résultats de la recherche vers l'objectif 2010 d) Mise en œuvre des programmes de recherche agronomiques par l'ITRAD et certaines institutions e) Faible mobilisation des ressources financières f) Absence des textes législatifs et réglementaires 	

Article 17 - Echange d'information

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none">a) résultats et impacts des actions entreprises;b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Faible mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) Existence de plusieurs institutions de recherche.	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.	

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention ?	
a) Non	X
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	
c) Oui, méthodes en place	

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous) Existence de programmes de coopération scientifiques et techniques de recherche (ITRAD, CURESS, ABN, LRVZ)	X
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	X
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	X
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	

134. Vôte pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le HCNE facilite la synergie des conventions ; - La cellule de Coordination des Conventions et des Projets du Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; - Projet de mise ne place d'un observatoire national sur la diversité biologique. 	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Existence de programmes de recherche
- b) Amélioration des connaissances sur les ressources biologiques
- c) Diffusion des informations sur la DB et certaines espèces en voie de disparition
- d) Développement de projets multilatéraux
- e) Contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la préservation de l'environnement
- f) Faible mobilisation des ressources financières

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- **Mise en place de mesures législatives (loi 014/PR/98)**
- **Faible mobilisation de ressources financières et matérielles.**

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	<p>Selon le Programme Triennal D'Investissements Publics (PTIP) 2004-2006, les secteurs couvrant la biodiversité ont les allocations budgétaires suivantes sur le budget de l'état Tchadien:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-secteur agriculture : 11.777,3 millions CFA ; - Sous-secteur élevage : 4.002,29 millions CFA - Sous – environnement et eau : 1.429 millions CFA
b) Ressources extra-budgétaires (identifiées par les donateurs)	<p>Selon le Programme Triennal D'investissements Publics (PTIP) 2004-2006, les secteurs couvrant la biodiversité ont les allocations budgétaires suivantes (emprunts):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-secteur agriculture : 80.085,64 millions CFA ; - Sous-secteur élevage : 2.208,16 millions CFA - Sous – environnement et eau : 40.805 millions CFA
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	<p>Selon le Programme Triennal D'investissements Publics (PTIP) 2004-2006, les secteurs couvrant la biodiversité ont les allocations budgétaires suivantes (Subventions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-secteur agriculture : 15.310,49 millions CFA ; - Sous-secteur élevage : 7.590,55 millions CFA
f) Dons de sources privées	<p>Certaines ONG (GTZ, BELACD, SECADEV etc) interviennent directement sur le terrain avec des programmes sur la conservation de l'environnement.</p>
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Programmes spécifiques établis par CURESS, PGRN.

Projets de conservation et de gestion des ressources naturelles (PRODALKA, PRODABO, PROENEDI)

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non

b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)

c) Oui, appuis financiers seulement

d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)

- **Inscription de lignes budgétaires pour la gestion de l'environnement ;**
- **Appui aux ONG et associations oeuvrant dans le cadre de l'environnement.**

X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?

a) Non

b) Oui

X

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous) Programme spécial PPTE, exonérations sur les projets de développement	X
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision) Programme spécial PPTE, projets de développement exonérés de taxes et impôts	X
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous) Mesures prises par le HCNE, le PIDR et SNRP	X
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous) Certains programmes du PIDR et du PSSP	X
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	

j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.			
Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)	X		
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	X	X	X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)	X		X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		

i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X		X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)	X		
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale	X		
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique	X		
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- **De nombreuses études réalisées dans le cadre du projet biodiversité pour la mise en œuvre de la SNPA/DB**
- **Faible mobilisation de ressources financières, humaines et matérielles.**

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	N/A	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	2	N/A	2	1	1
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	N/A	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	N/A	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	1	1	N/A	1	2	2
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	N/A	2	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	1	1	N/A	1	1	1
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	N/A	2	2	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	N/A	2	2	3
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	2	N/A	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	N/A	2	2	2

l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	N/A	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	3	N/A	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	N/A	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	2	2	N/A	2	2	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	N/A	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	N/A	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	N/A	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	N/A	2	1	2
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	N/A	1	1	1
u) Pauvreté	3	3	N/A	3	3	3
v) Pression démographique	2	3	N/A	2	2	1
w) Habitudes de consommation et de production non viables	1	2	N/A	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	N/A	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	2	N/A	1	1	1
z) Faible capacité d'application effective	2	2	N/A	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	3	N/A	3	3	3
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
Le Tchad est partie prenante du Global Water Partnership. Il existe aussi le Schéma directeur de l'eau.				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	X
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)	
a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous) Programme de travail CBD-RAMSAR élaboré et en cours d'exécution	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)			
Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?			X
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?			X
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.			
Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	

d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Encadrement LXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cadre juridique et institutionnel définis
-Adoption du PIDR et de la SNPA/DB
- b) 131 841 Km2 d'aires protégées, mise en œuvre du schéma directeur de l'eau
- c) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets
- d) Exécution des programmes et plans par des ministères
- e) Adoption et application de la SNRP
- f) Faible mobilisation des ressources financières et humaines

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la	

gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.	

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?	
a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	

e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.	

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.				
Activités	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				

j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	

f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypôides fertiles provenant de la mariculture	
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m) Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non

b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration

c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)

**Plan d'Intervention pour le développement rural (PIDR)
Stratégie National et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPA/DB)**

X

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole ? (décision V/5)

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

Equipe sur la biosécurité est en cours de constitution

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phylogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous) Actions de conservation (eaux, sols), de défense, de restauration des sols, de reboisement et aménagements des périmètres agricoles à travers des projets	X
Autres commentaires sur les observations.	

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous) -Certains pratiques de gestion et des technologies sont mises en œuvre par l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le développement (ITRAD) ; -Politique agricole définie dans le PIDR.	X
d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées) A travers le Projet des Services d'Appui aux Organisations des Producteurs (PSAOP)	X
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	X

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	
Axes stratégiques et plan d'action sur la Biodiversité et sous programme développement local du PIDR	

Élément 4 du programme – Intégration	
171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels ?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous) Volet aménagement de l'espace rural du sous programme 1 du PIDR et axe stratégique III 5.4 de la SNPA/DB	X
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité ?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X

c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	X
d) Oui, en développant les moyens de formation	X
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	X
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Existence des centres semenciers à l'ITRAD	X
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	

Encadrement LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Aucune évaluation sur les pollinisateurs

Encadrement LXVI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cadre juridique et institutionnel définis
- b) Elaboration et adoption du PIDR et de la SNPA/DB
- c) Mise au point de variétés améliorées par l'ITRAD et de races animales améliorées par le LRVZ
- d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets
- e) Adoption et mise en œuvre de la SNRP
- f) Faible mobilisation des ressources financières et humaines

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé Projet de loi sur le régime des forêts , faune et de la pêche	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus Insuffisance des ressources financières et forte pression démographique	X
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés Approche participative pour préserver et valoriser ces ressources	X
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail Producteurs ruraux, organisations des producteurs, plates formes paysannes, cadres et agents des eaux et forêts	X
Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.	

Encadrement LXVII.

<p>Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none">- Stratégies nationales et plans d'action- Mécanismes de suivi-évaluation

Encadrement LXVIII.

<p>Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.</p>
<ul style="list-style-type: none">- Cadres législatifs et réglementaires ;- Textes fondamentaux à travers le programme national de lutte contre la désertification ;- Régime domaniale et foncier ;- Mise en place des organisations des producteurs et de gestion des ressources naturelles

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

- ateliers et séminaires sur la biodiversité ;
- Projets dans le cadre de la diversité biologique des forêts

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

Le Tchad collabore à travers :

- Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)
- Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel;

Le Tchad a adhéré à plusieurs conventions dont:

- Convention sur le commerce International des Espèces de Flore et Faune sauvage Menacées d'Extinction (CITES)
- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)
- Convention sur les Espèces Migratrices (CMS)
- Agence International de l'Energie Atomique (AIEA) ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux leurs l'élimination;
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certaines produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international;
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- Convention de Bamako sur interdiction d'importation en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique ;
- Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles ;
- Convention portant création du CILSSS ;
- Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification ;
- Conventions Africaines des Forêts Denses ;
- L'organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;

Les contraintes majeures sont la faible mobilisation des ressources financières et humaines.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Volet préservation de l'environnement, lutte contre la désertification et programme conservation et restauration des sols du PIDR.	X
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désertification ; - Pression démographique ; - Surexploitation des ressources forestières ; - Pauvreté ; <p>Les mesures sont</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lois et textes en vigueur notamment la loi 014/PR/98 - Réhabilitation des parcs et forêts (Parcs de Zakouma, Manda, forêts classées de Yamba Berté, Déhli, Helli Bongo etc) - Programmes de Sensibilisation-Education-Formation(PFIE,PSEII)
b) Non		<p>Veuillez fournir des explications ci-dessous</p>
Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 ; - Loi 036/PR/94 du 03 décembre 1994 portant commercialisation et transport de bois ; - Décret 107/MET/DG/97 du 20août 1997 portant application de la loi 036 portant réglementation de l'approvisionnement en bois et charbon de la ville de N'Djaména.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>-Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche ;</p> <p>- Ordonnance 10/PR/EFPC/PNRF du 04 avril 1975 réglementant la pêche ;</p> <p>- Ordonnance 014-63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature.</p>		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>PIDR : volet gestion des ressources naturelles et espace rural ;</p> <p>Programme d'Appui aux Systèmes Pastoraux (PASEP) ;</p> <p>SNPA/DB : Axe stratégique III 5.4 et plan d'action</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Programme gestion concertée des ressources naturelles du PIDR et axe stratégique III 5.5 de la SNPA/DB</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur		
180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires adoptés ; - 2 parcs nationaux, 7 réserves de faune, 1 réserve de biosphère et 10 forêts classées. - Cellule Environnement et Sécurité Routière
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Mise en places de structures : Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE) ; Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable ; Haut Conseil national pour l'environnement (HCNE).</p>		

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>SNPA/DB : Axe stratégique III 5.3 PIDR : Volet gestion concertée des ressources naturelles</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmes de formation- information pour l'environnement (primaire, PFIE) ; - Programme Sahélien d'Education Environnementale (secondaire) ; - Programmes d'Ecologie et sciences de l'Environnement (Supérieur) - Semaine nationale de l'arbre ; - Programmes radiodiffusés sur l'environnement (radio rurale).
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) ; - Volet préservation de l'environnement du PIDR ; - Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE).
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

La division de la cartographie du Ministère de l'Environnement et de l'Eau participe à la réalisation de cet objectif.

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axes stratégiques III 5.1 et III 5.2 de la SNPA/DB ; - Volet préservation de l'environnement du PIDR.

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe différents programmes de sensibilisation tels que radio rurale, PFIE, programme sahélien d'éducation environnementale II etc. - Loi 014/PR/98 sur les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR) ; - Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD) ; - Institut national des Sciences Humaines (INSH) ; - Centre de documentation de la CBLT ; - Laboratoire Vétérinaire et Zootechnique de Farcha (LRVZ) ; - Centre de Documentation Universitaire (CDU) ; - Observatoire du Foncier au Tchad (OFT) ; - Documentation du PNUD et de la FAO.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Cadre juridique et institutionnel définis
- b) Elaboration et adoption du PIDR et de la SNPA/DB
- c) Plus de 131 000 Km2 d'aires protégées soit environ 10% du territoire national
- d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets
- e) Adoption et mises en œuvre de la SNRP
- f) Faible mobilisation des ressources financières et humaines et forte pression démographique.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Existence des institutions de recherche (ITRAD, LRVZ, Universités et Instituts supérieurs) - Allocations sur le budget national pour la réalisation des objectifs ; - Coopération bilatérales et multilatérales (PRASAC, CILSS, ICRISAT, AGRHYMET ...) 	X
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.	
Différentes structures au ministère de l'environnement et de l'eau, au ministère de l'élevage, au ministère de l'agriculture et des projets de développement.	

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) ; - Volet préservation de l'environnement du PIDR ; - Plan d'action de la SNPA/DB ; - Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE) . 	X
Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.	

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous) Existence du HCNE qui assure la coordination et la mise en œuvre des conventions sur l'environnement.	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales	

Partie A du programme: Evaluation	
190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)	
a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous) - Rapports de missions d'évaluation ; - Différentes consultances réalisées ; - Projets de développements locaux.	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.	

Partie B du programme: Mesures ciblées	
191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)	
a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) - Loi 014/PR/98 portant principes généraux de la protection de l'environnement ; - Projet de loi sur le régime des forêts , faune et de la pêche. ;	X

- PAN-LCD-GRN adopté.	
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.	

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?	
a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) - Projet des Services d'Appui aux Organisations des Producteurs (PSAOP) ; - Les deux programmes du PIDR (PROSE et PROADEL); - La plate forme paysanne.	X
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.	

Encadrement LXXII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
a) Cadre juridique et institutionnel définis b) Elaboration et adoption du PIDR et de la SNPA/DB c) Plus de 131 000 Km2 d'aires protégées soit environ 10% du territoire national d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets e) Adoption et mise en œuvre de la SNRP f) Faible mobilisation des ressources financières et humaines et forte pression démographique.	

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Ordonnance 14-63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche. ; - Création d'une réserve de faune à Fada Archéi (07 octobre 1967) 	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Ordonnance 14-63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche.; - Projet PROENEDI, PRODALKA. 	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.	

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; 	X

<ul style="list-style-type: none"> - Ordonnance 14-63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche - Projet PROENEDI, PRODALKA. 	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.	

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages	
197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous) X <ul style="list-style-type: none"> - Loi 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ; - Ordonnance 14-63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature ; - Projet de loi sur le régime des forêts, faune et de la pêche <ul style="list-style-type: none"> - Lois 23, 24 25 du 22 juillet 1967 sur les biens domaniaux et le foncier ; - Arrêté 004/MET/DG/97 du 12 janvier 1995 portant création du point focal de la LCD. - Mise en place du HCNE le 16/5/1997 	
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.	

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	X
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous) - Rapports de missions d'évaluation ; - Différentes consultances réalisées ; - Projets de développements locaux.	X
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) X - Réseau ACACIA entre les universités de Cologne et de N'Djaména ; - Coopération entre les universités Italiennes et l'université de N'Djaména ; - Coopération entre les universités de Poitiers, de N'Djaména et le CNAR.	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	

Encadrement LXXIII.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> a) Cadre juridique et institutionnel définis b) Elaboration et adoption du PIDR et de la SNPA/DB c) Plus de 235351 00 ha d'aires protégées soit environ 10% du territoire national d) SNPA/DB en cours d'exécution à travers des projets e) Adoption et mise en œuvre de la SNRP f) Faible mobilisation des ressources financières et humaines et forte pression démographique.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Le Tchad à travers le HCNE et quelques associations participent aux réunions préparatoires de la convention.	X
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) - Le Tchad est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales parmi lesquelles on peut citer : CEMAC, CBLT, CILSS, ABN, CURESS, CEN-SAD ; - La coordination synergique est assurée par le HCNE.	X
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	X

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) Mise en place des points focaux(CDB, CBS, LCD)	X
Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.	

Encadrement LXXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

Il faut :

- **Une meilleure traduction de l'Anglais en Français du document pour une meilleure compréhension du contenu ;**
- **Que les questions soient plus précises ;**
- **Insérer une rubrique « références bibliographiques » ;**
- **Insérer une rubrique « sigles et abréviations » ;**
- **Une meilleure clarification du code d'appréciation (1, 2, 3 et N/A ;**
- **Insérer un résumé Anglais/Français du rapport.**

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger

ACORD : Association de Coopération et Recherche pour le Développement

ACRA : Association de Coopération Rurale en Afrique

ADIE : Agence pour le Développement de l'Information Environnementale

AEDE : Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement

AICF : Action Internationale Contre la Faim

AIEA : Agence International de l'Energie Atomique

BAD : Banque Africaine de Développement

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CCD : Convention de Lutte Contre la Désertification

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CNCC ; Communication Nationale sur le Changements Climatiques

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CEBEVIRHA : Commission Economique du Bétail de la Viande et des Ressources Halieutiques

CEFOD : Centre d'Etude et de Formation pour le Développement

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CEN-SAD : Communauté des Etats Saharo sahéliens

CERPHAMET : Centre d'Etude et de Recherche en Pharmacopée et Médecine Traditionnelle

CES : Conservation des Eaux du Sol

CESET : Projet de Conservation de l'Environnement dans le Sud- Est du Tchad (1994- 1997)

CILSS : Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel

CITES : Convention sur le commerce International des Espèces de Flore et Faune sauvage Menacées d'Extinction

CMS : Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage

CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche

CNULCD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification

COMIFAC : Conférence des Ministres Chargés des Forets d'Afrique Centrale

CREFELD . ; Centre Régional d' Education et de Formation Environnementale pour Lutter contre la Désertification

CURESS : Projet Conservation et Utilisations Rationnelles des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens

DB : Diversité Biologique

DCFAP ; Direction de la Conservation de Faune et des Aires Protégées

DPA : Direction des Pêches et l'Aquaculture

DPFLCD : Direction de la Protection des Forêts et de la Lutte Contre la Désertification

DPVC : Direction de Protection des Végétaux et de Conditionnement

DRS : Défense et Restauration des Sols

EIE : Etude d'Impact Environnementale

EMPRES : Programme spécial de la FAO pour un système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

GRN : Gestion des Ressources Naturelles

HCNE : Haut Conseil National pour l'Environnement

ITRAD : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement

IUSAE : Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh

IUSTA : Institut Universitaire des Sciences et Technique d'Abéché

LCD : Lutte Contre la Désertification

LRVZ : Laboratoire de Recherche Vétérinaire Zootechnique de Farcha

MA : Ministère de l'Agriculture

ME : Ministère de l'Elevage

MEE : Ministère de l'Environnement et de l'Eau

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

OAPI ; Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

OCFSA : Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

OFT : Observatoire du Foncier au Tchad

ORB : Organisations Rurales de Base

PACE : Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties

PADER : Projet d'Appui au Développement Rural

PAN : Programme d'Action National de la Lutte Contre la Désertification

PANA : Programme d'Action Nationale pour l'adaptation aux changements climatiques

PASEP : Projet d'Appui aux Systèmes d'Elevage Pastoraux

PDIS ; Projet de Développement Intégré du Salamat

PFIE : Programme Formation Information Education

PIB : Produit Intérieur Brut

PIDR : Plan d'Intervention pour le Développement Rural

PLUCP : Programme de Lutte d'Urgence Contre les Criquets Pèlerins

PNAE : Plan National d'Action Environnementale

PPTE : Pays Pauvre Très Endettés

PRASAC:Pole Régional de Recherche Appliquée des Savanes d'Afrique Centrale

PRGIE : Programme Régional d'Information Environnementale

PROADEL : Projet d'Appui au Développement Local

PRODABO : Programme de Développement Rural Décentralisé de Biltine et du Ouaddaï

PRODALKA : Programme de Développement Rural Décentralisé du Mayo Dallah et du Lac Léré et de la Kabia

PROENNEDI ; Programme de Développement Rural Décentralisé de Borkou, Ennedi et Tibesti

PROSE : Programme de Renforcement des Organismes et des Services du Secteur Rural

PRPNZ : Projet Réhabilitation du Parc National de Zakouma (1982- 1992)

PSAOP : Projet des Services d'Appui aux Organisations des Producteurs

PSEII : Programme Sahélien d'Education Environnementale

PSSA : Projet Spécial de Sécurité Alimentaire

POPS ; Polluants organiques persistants

PSSP : Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux

PVERS : Projets de Valorisation des Eaux de Ruissellement Superficiel

RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

SCOPE : Comité Scientifique sur les Plans de l'Environnement

SECADEV : Secours Catholique pour le Développement

SNBG ; Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance

SNPA/DB : Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique

SNRP : Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UISB : Union Internationale des Sciences Biologiques

UNESCO ; Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture